

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**BACHELIER EN STYLISME DE MODE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

|                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 65 03 00 S 38 D2</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2013,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **BACHELIER EN STYLISME DE MODE**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE LA SECTION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale le 02 juillet 2010, cette section vise à permettre à l'étudiant de développer des compétences professionnelles pour réaliser une collection de mode accessoirisée comprenant :

- ♦ la conception du projet en tenant compte des contraintes et préoccupations artistiques, techniques et commerciales ;
- ♦ la réalisation de silhouettes en 3D ;
- ♦ la planification, l'organisation et le contrôle de la mise en œuvre des différents outils et moyens permettant sa présentation dans les meilleures conditions de délai et de coût.

## 2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

| Intitulés                                                                        | Classement des U.F. | Code des U.F. | Code du domaine de formation | Unités déterminantes | Nombre de périodes | ECTS |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------|------------------------------|----------------------|--------------------|------|
| Initiation au droit de la propriété intellectuelle                               | SCEC                | 713010U32D1   | 703                          | X                    | 30                 | 2    |
| Histoire de l'art en Occident de l'Antiquité au XIXe siècle                      | SCAA                | 050302U38D1   | 002                          |                      | 60                 | 5    |
| Histoire de l'art des civilisations non occidentales des origines au XIXe siècle | SCAA                | 050303U38D1   | 002                          |                      | 60                 | 5    |
| Arts contemporains                                                               | SCAA                | 050304U38D2   | 002                          |                      | 60                 | 5    |
| Méthode de recherche documentaire dans le domaine artistique                     | SCAA                | 650204U38D1   | 602                          |                      | 60                 | 5    |
| Séminaire d'histoire de l'art appliqué au stylisme de mode                       | SCAA                | 650313U38D2   | 602                          | X                    | 40                 | 3    |
| Séminaire d'histoire de l'art                                                    | SCAA                | 615310U38D2   | 602                          | X                    | 80                 | 6    |
| Communication et gestion                                                         | SCEC                | 961603U32D1   | 902                          |                      | 80                 | 7    |
| Recherches techniques en stylisme de mode – niveau 1                             | SCAA                | 650302U38D1   | 602                          |                      | 80                 | 5    |
| Recherches techniques en stylisme de mode – niveau 2                             | SCAA                | 650306U38D1   | 602                          | X                    | 80                 | 5    |
| Recherches textiles                                                              | SCAA                | 650309U38 D1  | 602                          |                      | 80                 | 6    |
| Conception de matières                                                           | SCAA                | 650310U38D1   | 602                          | X                    | 40                 | 3    |
| Conception de croquis à main levée                                               | SCTE                | 621201U31D1   | 602                          |                      | 60                 | 6    |
| Techniques de dessin et retouches graphiques                                     | SCAA                | 650314U38D1   | 602                          |                      | 120                | 10   |
| Conception artistique de l'image                                                 | SCTE                | 621204U31D1   | 602                          |                      | 80                 | 7    |
| Croquis de silhouettes                                                           | SCAA                | 650307U38D1   | 602                          |                      | 40                 | 3    |
| Croquis de mode                                                                  | SCAA                | 650308U38D1   | 602                          | X                    | 60                 | 5    |
| Atelier de composition                                                           | SCAA                | 615105U38D1   | 602                          |                      | 80                 | 5    |
| Atelier : création en stylisme de mode – niveau 1                                | SCAA                | 650303U38D2   | 602                          |                      | 220                | 16   |
| Atelier : création en stylisme de mode – niveau 2                                | SCAA                | 650304U38D2   | 602                          |                      | 240                | 17   |
| Atelier : création en stylisme de mode – niveau 3                                | SCAA                | 650305U38D2   | 602                          | X                    | 160                | 11   |

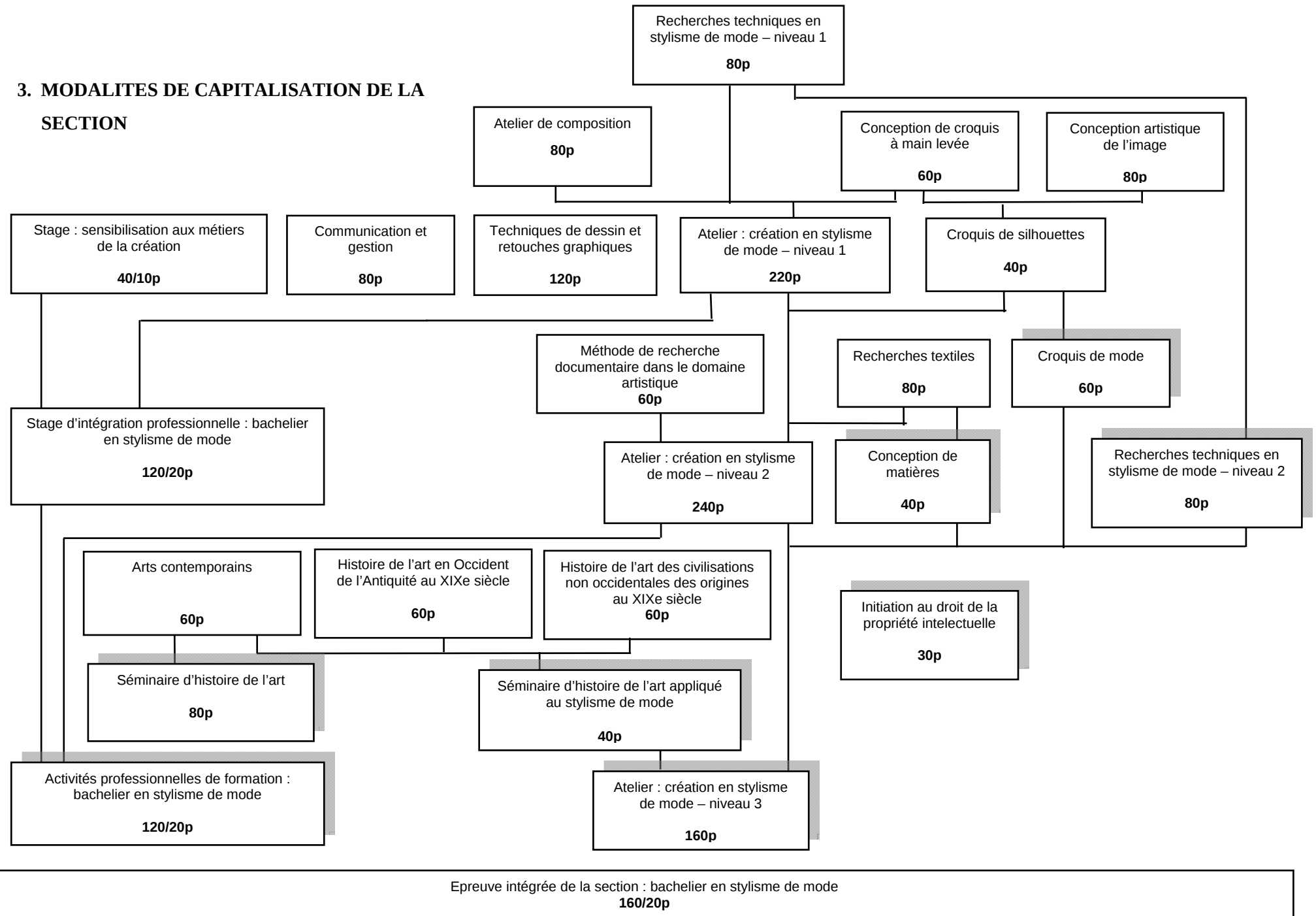
### En langue étrangère

|                                                                    |      |             |     |  |    |   |
|--------------------------------------------------------------------|------|-------------|-----|--|----|---|
| Néerlandais en situation appliqué à l'enseignement supérieur – UF1 | SCEC | 730191U32D1 | 706 |  | 80 | 7 |
| ou                                                                 |      |             |     |  |    |   |
| Anglais en situation appliqué à l'enseignement supérieur – UF1     | SCEC | 730291U32D1 | 706 |  | 80 | 7 |
| ou                                                                 |      |             |     |  |    |   |
| Allemand en situation appliqué à l'enseignement supérieur – UF1    | SCEC | 730391U32D1 | 706 |  | 80 | 7 |
| ou                                                                 |      |             |     |  |    |   |
| Espagnol en situation appliqué à l'enseignement supérieur – UF1    | SCEC | 730491U32D1 | 706 |  | 80 | 7 |
| ou                                                                 |      |             |     |  |    |   |
| Italien en situation appliqué à l'enseignement supérieur – UF1     | SCEC | 730591U32D1 | 706 |  | 80 | 7 |

|                                                                         |      |             |     |   |        |    |
|-------------------------------------------------------------------------|------|-------------|-----|---|--------|----|
| Stage : sensibilisation aux métiers de la création                      | SCAA | 615305U38D1 | 602 |   | 40/10  | 3  |
| Stage d'intégration professionnelle : bachelier en stylisme de mode     | SCAA | 650311U38D1 | 602 |   | 120/20 | 5  |
| Activités professionnelles de formation : bachelier en stylisme de mode | SCAA | 650312U38D1 | 602 | X | 120/20 | 8  |
| Epreuve intégrée de la section : Bachelier en stylisme de mode          | SCAA | 650300U38D1 | 602 |   | 160/20 | 20 |

|                                        |      |
|----------------------------------------|------|
| TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION       |      |
| Nombre de périodes suivies par l'élève | 2330 |
| Nombre de périodes professeur          | 1960 |
| Nombre d'ECTS                          | 180  |

### 3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION



#### **4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION**

Diplôme de « Bachelier en stylisme de mode ».

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**



**CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**Profil professionnel**

**BACHELIER EN STYLISME DE MODE**

**Enseignement supérieur des arts appliqués de type court**

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 02 juillet 2010

## BACHELIER EN STYLISME DE MODE<sup>1</sup>

### CHAMP D'ACTIVITE

Le « bachelier en stylisme de mode » exerce, de manière polyvalente, une fonction à caractère artistique, technique et commerciale dans le domaine de la création de vêtements et d'accessoires, tant pour des entreprises privées que publiques.

Il doit être une personne de communication possédant une culture générale développée tant dans les domaines des arts, des sciences humaines que dans celui de la gestion commerciale tout en étant sensible au phénomène de mode.

Créateur et concepteur, il doit s'impregner des courants de pensée et d'esthétique pour en tirer les caractères essentiels de la mode à venir tout en développant un style personnel.

Sur le plan technique, il concilie son art avec les impératifs techniques de production, trouve des solutions aux problèmes rencontrés en utilisant les moyens appropriés et se tient informé des évolutions technologiques.

Il intervient dans le domaine du marketing, crée et développe l'image de marque de la maison qui l'emploie ou de son propre produit et les fait évoluer en fonction du contexte commercial.

Il veille à respecter les règles usuelles de la déontologie professionnelle et à protéger le produit sur le plan législatif.

Dans le domaine de la communication, il est capable d'utiliser le langage technique adéquat en fonction des partenaires du projet et d'être le relais technique et artistique entre le personnel d'exécution et l'employeur.

Il est capable d'engager un dialogue avec le client ou le commanditaire dans une langue étrangère.

### TACHES

*En veillant aux aspects esthétiques du produit et dans le respect du bien-être au travail, de l'environnement et de la législation,*

*en tenant compte des diverses contraintes (technologie, budgets, délais, usage fonctionnel des produits, prix de vente,...),*

*en mettant à jour ses connaissances pour rester dans une démarche novatrice,*

- ◆ déterminer et élaborer un concept ;
- ◆ réaliser des recherches et constituer des dossiers iconographiques servant de base à la création de vêtements, accessoires et collections, en se tenant informé en permanence de l'évolution des formes, des couleurs, des techniques, des tendances de la mode et des phénomènes de société qui participent à cette évolution ;

---

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé à titre épique.

- ◆ développer une collection en sélectionnant des techniques, des matériaux, des images et des couleurs et en faisant preuve d'habileté, d'imagination, d'originalité :
  - ◆ récolter des échantillons et faire des propositions en vue de concrétiser la collection ;
  - ◆ élaborer une recherche iconographique (dessins, recherche de matières, de gamme de couleurs) afin de peaufiner le concept de la collection ;
- ◆ traduire des idées créatives sur le plan technique en faisant preuve de sens critique et d'esprit de synthèse :
  - ◆ rassembler tous les éléments afin d'avoir une vue d'ensemble ;
  - ◆ traduire des idées en 3D ;
- ◆ résoudre des problèmes de conception et de réalisation en faisant preuve de créativité ;
- ◆ positionner la collection sur le marché ;
- ◆ créer différents outils de communication et de présentation de la collection en fonction des interlocuteurs (clients, collaborateurs, hiérarchie, fournisseurs,...) ;
- ◆ assurer le suivi technique et administratif en tout ou en partie de la fabrication des éléments de la collection.

## DEBOUCHES

- ◆ Services privés ou publics de création, d'achat, de production, de vente, ... liés au vêtement et à ses accessoires (prêt-à-porter, vente par correspondance, grande diffusion,...),
- ◆ productions privées ou publiques à caractère artistique dans le domaine de l'audio-visuel, du cinéma, du théâtre, de la danse, de la publicité,...,
- ◆ au service de particuliers,
- ◆ comme indépendant.

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **16/09/2013**

« Bachelier en stylisme de mode »

Date d'application : **01/01/2015**  
Date limite de certification : **01/01/2018**

| Code régime 1 définitif | Code domaine | Intitulé régime 1 définitif                                                             | Code régime 1 provisoire | Code domaine | Intitulé régime 1 provisoire                                                            | Code Cirso régime 2 | Code domaine | Intitulé régime 2 | Niv. | Type | Vol. |
|-------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|-------------------|------|------|------|
| 65 03 00 S38 D2         |              | Bachelier en stylisme de mode                                                           | 65 03 00 S38 D1          |              | Bachelier en stylisme de mode                                                           |                     |              | NEANT             |      |      |      |
| <b>71 30 10 U32 D1</b>  | <b>703</b>   | <b>Initiation au droit de la propriété intellectuelle</b>                               | <b>71 30 10 U32 D1</b>   | <b>703</b>   | <b>Initiation au droit de la propriété intellectuelle</b>                               |                     |              | NEANT             |      |      |      |
| <b>05 03 02 U38 D1</b>  | <b>002</b>   | <b>Histoire de l'art en Occident de l'Antiquité au XIXe siècle</b>                      | <b>05 03 02 U38 D1</b>   | <b>002</b>   | <b>Histoire de l'art en Occident de l'Antiquité au XIXe siècle</b>                      |                     |              | NEANT             |      |      |      |
| <b>05 03 03 U38 D1</b>  | <b>002</b>   | <b>Histoire de l'art des civilisations non occidentales des origines au XIXe siècle</b> | <b>05 03 03 U38 D1</b>   | <b>002</b>   | <b>Histoire de l'art des civilisations non occidentales des origines au XIXe siècle</b> |                     |              | NEANT             |      |      |      |
| 05 03 04 U38 D2         | 002          | Arts contemporains                                                                      | 05 03 04 U38 D1          | 002          | Arts contemporains                                                                      |                     |              | NEANT             |      |      |      |
| <b>65 02 04 U38 D1</b>  | <b>602</b>   | <b>Méthode de recherche documentaire dans le domaine artistique</b>                     | <b>65 02 04 U38 D1</b>   | <b>602</b>   | <b>Méthode de recherche documentaire dans le domaine artistique</b>                     |                     |              | NEANT             |      |      |      |

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **16/09/2013**

« Bachelier en stylisme de mode »

Date d'application : **01/01/2015**  
Date limite de certification : **01/01/2018**

| Code régime 1 définitif | Code domaine | Intitulé régime 1 définitif                                | Code régime 1 provisoire | Code domaine | Intitulé régime 1 provisoire                               | Code Cirso régime 2 | Code domaine | Intitulé régime 2 | Niv. | Type | Vol. |
|-------------------------|--------------|------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------|------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|-------------------|------|------|------|
| 65 03 13 U38 D2         | 602          | Séminaire d'histoire de l'art appliqué au stylisme de mode | 65 03 13 U38 D1          | 602          | Séminaire d'histoire de l'art appliqué au stylisme de mode |                     |              | NEANT             |      |      |      |
| 61 53 10 U38 D2         | 602          | Séminaire d'histoire de l'art                              | 61 53 10 U38 D1          | 602          | Séminaire d'histoire de l'art                              |                     |              | NEANT             |      |      |      |
| 96 16 03 U32 D1         | 902          | Communication et gestion                                   | 96 16 03 U32 D1          | 902          | Communication et gestion                                   |                     |              | NEANT             |      |      |      |
| 65 03 02 U38 D1         | 602          | Recherches techniques en stylisme de mode – niveau 1       | 65 03 02 U38 D1          | 602          | Recherches techniques en stylisme de mode – niveau 1       |                     |              | NEANT             |      |      |      |
| 65 03 06 U38 D1         | 602          | Recherches techniques en stylisme de mode – niveau 2       | 65 03 06 U38 D1          | 602          | Recherches techniques en stylisme de mode – niveau 2       |                     |              | NEANT             |      |      |      |
| 65 03 09 U38 D1         | 602          | Recherches textiles                                        | 65 03 09 U38 D1          | 602          | Recherches textiles                                        |                     |              | NEANT             |      |      |      |
| 65 03 10 U38 D1         | 602          | Conception de matières                                     | 65 03 10 U38 D1          | 602          | Conception de matières                                     |                     |              | NEANT             |      |      |      |

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **16/09/2013**

« Bachelier en stylisme de mode »

Date d'application : **01/01/2015**  
Date limite de certification : **01/01/2018**

| Code<br>régime 1<br>définitif | Code<br>domaine | Intitulé<br>régime 1<br>définitif                   | Code<br>régime 1<br>provisoire | Code<br>domaine | Intitulé<br>régime 1<br>provisoire                  | Code<br>Cirso<br>régime 2 | Code<br>domaine | Intitulé<br>régime 2 | Niv. | Type | Vol. |
|-------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------------|---------------------------|-----------------|----------------------|------|------|------|
| <b>62 12 01 U31 D1</b>        | <b>602</b>      | <b>Conception de croquis à main levée</b>           | <b>62 12 01 U31 D1</b>         | <b>602</b>      | <b>Conception de croquis à main levée</b>           |                           |                 | NEANT                |      |      |      |
| <b>65 03 14 U38 D1</b>        | <b>602</b>      | <b>Techniques de dessin et retouches graphiques</b> | <b>65 03 14 U38 D1</b>         | <b>602</b>      | <b>Techniques de dessin et retouches graphiques</b> |                           |                 | NEANT                |      |      |      |
| <b>62 12 04 U31 D1</b>        | <b>602</b>      | <b>Conception artistique de l'image</b>             | <b>62 12 04 U31 D1</b>         | <b>602</b>      | <b>Conception artistique de l'image</b>             |                           |                 | NEANT                |      |      |      |
| <b>65 03 07 U38 D1</b>        | <b>602</b>      | <b>Croquis de silhouettes</b>                       | <b>65 03 07 U38 D1</b>         | <b>602</b>      | <b>Croquis de silhouettes</b>                       |                           |                 | NEANT                |      |      |      |
| <b>65 03 08 U38 D1</b>        | <b>602</b>      | <b>Croquis de mode</b>                              | <b>65 03 08 U38 D1</b>         | <b>602</b>      | <b>Croquis de mode</b>                              |                           |                 | NEANT                |      |      |      |
| 61 51 05 U38 D1               | 602             | Atelier de composition                              | 65 03 03 U38 D1                | 602             | Atelier : création en stylisme de mode – niveau 1   |                           |                 | NEANT                |      |      |      |
| 65 03 03 U38 D2               | 602             | Atelier : création en stylisme de mode – niveau 1   |                                |                 |                                                     |                           |                 |                      |      |      |      |

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **16/09/2013**

« Bachelier en stylisme de mode »

Date d'application : **01/01/2015**  
Date limite de certification : **01/01/2018**

| Code régime 1 définitif | Code domaine | Intitulé régime 1 définitif                                        | Code régime 1 provisoire | Code domaine | Intitulé régime 1 provisoire                                       | Code Cirso régime 2 | Code domaine | Intitulé régime 2 | Niv. | Type | Vol. |
|-------------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|-------------------|------|------|------|
| 65 03 04 U38 D2         | 602          | Atelier : création en stylisme de mode – niveau 2                  | 65 03 04 U38 D1          | 602          | Atelier : création en stylisme de mode – niveau 2                  |                     |              | NEANT             |      |      |      |
| 65 03 05 U38 D2         | 602          | Atelier : création en stylisme de mode – niveau 3                  | 65 03 05 U38 D1          | 602          | Atelier : création en stylisme de mode – niveau 3                  |                     |              | NEANT             |      |      |      |
| 73 01 91 U32 D1         | 706          | Néerlandais en situation appliqué à l'enseignement supérieur – UF1 | 73 01 91 U32 D1          | 706          | Néerlandais en situation appliqué à l'enseignement supérieur – UF1 |                     |              | NEANT             |      |      |      |
| 73 02 91 U32 D1         | 706          | Anglais en situation appliqué à l'enseignement supérieur – UF1     | 73 02 91 U32 D1          | 706          | Anglais en situation appliqué à l'enseignement supérieur – UF1     |                     |              | NEANT             |      |      |      |
| 73 03 91 U32 D1         | 706          | Allemand en situation appliqué à l'enseignement supérieur – UF1    | 73 03 91 U32 D1          | 706          | Allemand en situation appliqué à l'enseignement supérieur – UF1    |                     |              | NEANT             |      |      |      |

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :

« Bachelier en stylisme de mode »

Date d'application : **01/01/2015**

Date d'approbation : **16/09/2013**

Date limite de certification : **01/01/2018**

| Code<br>régime 1<br>définitif | Code<br>domaine | Intitulé<br>régime 1<br>définitif                                                | Code<br>régime 1<br>provisoire | Code<br>domaine | Intitulé<br>régime 1<br>provisoire                                               | Code<br>Cirso<br>régime 2 | Code<br>domaine | Intitulé<br>régime 2 | Niv. | Type | Vol. |
|-------------------------------|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------|----------------------|------|------|------|
| 73 04 91 U32 D1               | 706             | Espagnol en situation<br>appliqué à<br>l'enseignement<br>supérieur – UF1         | 73 04 91 U32 D1                | 706             | Espagnol en situation<br>appliqué à<br>l'enseignement<br>supérieur – UF1         |                           |                 | NEANT                |      |      |      |
| 73 05 91 U32 D1               | 706             | Italien en situation<br>appliqué à<br>l'enseignement<br>supérieur – UF1          | 73 05 91 U32 D1                | 706             | Italien en situation<br>appliqué à<br>l'enseignement<br>supérieur – UF1          |                           |                 | NEANT                |      |      |      |
| 61 53 05 U38 D1               | 602             | Stage : sensibilisation<br>aux métiers de la<br>création                         | 61 53 05 U38 D1                | 602             | Stage : sensibilisation<br>aux métiers de la<br>création                         |                           |                 | NEANT                |      |      |      |
| 65 03 11 U38 D1               | 602             | Stage d'intégration<br>professionnelle :<br>bachelier en stylisme de<br>mode     | 65 03 11 U38 D1                | 602             | Stage d'intégration<br>professionnelle :<br>bachelier en stylisme<br>de mode     |                           |                 | NEANT                |      |      |      |
| 65 03 12 U38 D1               | 602             | Activités<br>professionnelles de<br>formation : bachelier en<br>stylisme de mode | 65 03 12 U38 D1                | 602             | Activités<br>professionnelles de<br>formation : bachelier<br>en stylisme de mode |                           |                 | NEANT                |      |      |      |

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :

« Bachelier en stylisme de mode »

Date d'application : **01/01/2015**

Date d'approbation : **16/09/2013**

Date limite de certification : **01/01/2018**

| Code<br>régime 1<br>définitif | Code<br>domaine | Intitulé<br>régime 1<br>définitif                                             | Code<br>régime 1<br>provisoire | Code<br>domaine | Intitulé<br>régime 1<br>provisoire                                            | Code<br>Cirso<br>régime 2 | Code<br>domaine | Intitulé<br>régime 2 | Niv. | Type | Vol. |
|-------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------|----------------------|------|------|------|
| <b>65 03 00 U38 D1</b>        | <b>602</b>      | <b>Epreuve intégrée de la<br/>section : bachelier en<br/>stylisme de mode</b> | <b>65 03 00 U38 D1</b>         | <b>602</b>      | <b>Epreuve intégrée de<br/>la section : bachelier<br/>en stylisme de mode</b> |                           |                 | NEANT                |      |      |      |

**Pas de nouvelles versions pour ces unités de formation**

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**INITIATION AU DROIT DE LA PROPRIETE**  
**INTELLECTUELLE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT**

|                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 713010U32D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 703</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 janvier 2011,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **INITIATION AU DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ♦ d'acquérir des connaissances générales en droit de la propriété intellectuelle ;
- ♦ d'appréhender succinctement les règles applicables en matière de droit de la propriété intellectuelle tant au niveau national, européen qu'international afin de garantir la propriété intellectuelle des œuvres de l'esprit ;
- ♦ d'actualiser et de vérifier ses connaissances par une consultation raisonnée des informations juridiques.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

**En français,**

- ♦ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ♦ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

### **3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION**

| 1. Dénomination du cours                           | Classement du cours | Code U | Nombre de périodes |
|----------------------------------------------------|---------------------|--------|--------------------|
| Initiation au droit de la propriété intellectuelle | CT                  | B      | 24                 |
| 2. Part d'autonomie                                |                     | P      | 6                  |
| Total des périodes                                 |                     |        | 30                 |

#### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*face à des situations issues de la vie professionnelle courante mettant en jeu des problématiques juridiques liées au domaine des œuvres de l'esprit ou de la propriété industrielle, des textes législatifs y afférents étant mis à sa disposition, ou des personnes ressources spécialisées dans ce domaine,*

- ♦ d'appréhender les concepts de base et les éléments essentiels en matière de droits intellectuels tels que :
  - ♦ la propriété intellectuelle,
  - ♦ le droit d'auteur,
  - ♦ le droit voisin,
  - ♦ le brevet,
  - ♦ les dessins et modèles,
  - ♦ la protection des bases de données,
  - ♦ le nom de domaine,
  - ♦ les marques,
  - ♦ les droits de la société de l'information (contrat électronique, signature électronique...),
  - ♦ la protection des données à caractère personnel ;
- ♦ d'identifier succinctement les législations et institutions relatives à la propriété intellectuelle aux niveaux national, européen et international ;
- ♦ de préciser et d'appréhender les risques économiques et juridiques liés aux droits de la propriété intellectuelle ;
- ♦ d'identifier les titulaires de ces droits ;
- ♦ de se constituer un référentiel de sources d'information sur :
  - ♦ les organismes d'information et de contrôle nationaux, européens et internationaux,
  - ♦ les organismes de défense juridique ;
- ♦ d'établir la liste des démarches à effectuer afin de protéger une oeuvre de l'esprit au niveau des droits de la propriété intellectuelle.

#### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*face à une situation simple issue de la vie professionnelle mettant en jeu des problématiques juridiques liées au domaine des œuvres de l'esprit ou de la propriété industrielle, dans le respect des consignes données et en utilisant la documentation mise à sa disposition par le chargé de cours,*

- ♦ d'analyser la situation et de la placer dans le contexte juridique adéquat en utilisant judicieusement les règles de droit ;

- ◆ de déterminer les responsabilités juridiques des différents intervenants en en estimant les conséquences ;
- ◆ d'identifier les organismes ou autorités nationales, européennes ou internationales compétents tant au niveau de la protection des droits intellectuels que du respect de ceux-ci ;
- ◆ d'établir la liste des démarches à effectuer afin de protéger la création au niveau des droits de la propriété intellectuelle.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de discernement dans l'analyse et dans l'examen des législations,
- ◆ la rigueur et la pertinence des démarches prônées,
- ◆ la rigueur et la précision du vocabulaire.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**HISTOIRE DE L'ART EN OCCIDENT**  
**DE L'ANTIQUITE AU XIX<sup>E</sup> SIECLE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 05 03 02 U 38 D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 002</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 25 mai 2010,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# HISTOIRE DE L'ART EN OCCIDENT DE L'ANTIQUITE AU XIX<sup>e</sup> SIECLE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ♦ d'identifier et d'analyser les principaux courants artistiques occidentaux depuis l'Antiquité jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle inclus ;
- ♦ d'en percevoir les spécificités en les situant dans leur contexte historique et géographique.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*En français,*

- ♦ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ♦ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 1. Dénomination du cours | Classement du cours | Code U | Nombre de périodes |
|--------------------------|---------------------|--------|--------------------|
| Histoire de l'art        | CG                  | A      | 48                 |
| 2. Part d'autonomie      |                     | P      | 12                 |
| Total des périodes       |                     |        | 60                 |

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*en prenant appui sur des reproductions d'œuvres appartenant à différents courants artistiques occidentaux, dans différents domaines (architecture, peinture, sculpture, ...), couvrant la période allant de l'Antiquité au XIX<sup>e</sup> siècle,*

- ◆ d'utiliser à bon escient les termes historiques et géographiques ;
- ◆ de situer les œuvres dans leur environnement géographique et temporel (contexte socioéconomique, politique, culturel,...) ;
- ◆ *sur base d'observations précises et de recherches documentaires, en utilisant le vocabulaire spécifique*, d'analyser, de décrire et de synthétiser les caractéristiques des œuvres d'art et les procédés mis en œuvre par leurs auteurs ;
- ◆ d'interpréter leurs significations.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*dans le cadre des principaux courants artistiques occidentaux depuis l'Antiquité jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, à partir de reproductions d'œuvres, en utilisant le vocabulaire spécifique,*

- ◆ d'identifier, argumentation à l'appui, le courant artistique d'œuvres et leur contexte historique et géographique ;
- ◆ d'interpréter leurs significations.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision de l'argumentation,
- ◆ la finesse de l'interprétation,
- ◆ la clarté de l'expression.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**HISTOIRE DE L'ART DES CIVILISATIONS NON  
OCCIDENTALES DES ORIGINES AU XIX<sup>E</sup> SIECLE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 05 03 03 U 38 D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 002</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 25 mai 2010,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# HISTOIRE DE L'ART DES CIVILISATIONS NON OCCIDENTALES DES ORIGINES AU XIX<sup>E</sup> SIECLE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ♦ d'identifier et d'analyser les principaux courants artistiques non occidentaux des origines au XIX<sup>e</sup> siècle ;
- ♦ d'en percevoir les spécificités en les situant dans leur contexte historique et géographique ;
- ♦ d'établir des liens et/ou des filiations avec les expressions culturelles occidentales.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*En français,*

- ♦ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ♦ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 1. Dénomination du cours | Classement du cours | Code U | Nombre de périodes |
|--------------------------|---------------------|--------|--------------------|
| Histoire de l'art        | CG                  | A      | 48                 |
| 2. Part d'autonomie      |                     | P      | 12                 |
| Total des périodes       |                     |        | 60                 |

#### **4. PROGRAMME**

L'étudiant sera capable :

*en prenant appui sur des reproductions d'œuvres appartenant à différentes civilisations et cultures non occidentales, dans différents domaines (architecture, peinture, sculpture...), couvrant la période allant des origines au XIX<sup>e</sup> siècle,*

- ◆ d'utiliser à bon escient les termes historiques et géographiques ;
- ◆ de situer les œuvres dans leur environnement géographique et temporel (contexte socioéconomique, politique, culturel) ;
- ◆ *sur base d'observations précises et de recherches documentaires, en utilisant le vocabulaire spécifique*, d'analyser, de décrire et de synthétiser les caractéristiques des œuvres et les procédés mis en œuvre par leurs auteurs ;
- ◆ d'interpréter les significations véhiculées.

#### **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*en prenant appui sur des reproductions d'œuvres appartenant à différentes civilisations et cultures non occidentales, des origines jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle,  
à partir de reproductions d'œuvres,  
en utilisant le vocabulaire spécifique,*

- ◆ d'identifier, argumentation à l'appui, des œuvres et leur contexte historique et géographique ;
- ◆ d'interpréter leurs significations.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision de l'argumentation,
- ◆ la finesse de l'interprétation,
- ◆ la clarté de l'expression.

#### **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant.

#### **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**ARTS CONTEMPORAINS**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 05 03 04 U 38 D2</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 002</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2013,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# ARTS CONTEMPORAINS

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation a pour but de permettre à l'étudiant :

- ◆ d'identifier et d'analyser les principaux courants artistiques contemporains (XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles) ;
- ◆ d'en percevoir les spécificités en les situant dans leur contexte historique et géographique ;
- ◆ de saisir les liens entre les différents domaines d'expression.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*En français,*

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 1. Dénomination du cours | Classement des cours | Code U | Nombre de périodes |
|--------------------------|----------------------|--------|--------------------|
| Histoire de l'art        | CG                   | A      | 48                 |
| 2. Part d'autonomie      |                      | P      | 12                 |
| Total des périodes       |                      |        | 60                 |

#### **4. PROGRAMME**

*En se référant si nécessaire aux mouvements et productions artistiques antérieurs au XX<sup>e</sup> siècle, en prenant appui sur des reproductions d'œuvres appartenant à différents courants artistiques contemporains dans différents domaines (architecture, peinture, sculpture...),*

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'utiliser à bon escient les termes historiques et géographiques ;
- ◆ de situer les œuvres dans leur environnement géographique et temporel (contexte socioéconomique, politique, culturel) ;
- ◆ *sur base d'observations précises et de recherches documentaires, en utilisant le vocabulaire spécifique*, d'analyser, de décrire et de synthétiser les caractéristiques des œuvres d'art et les procédés mis en œuvre par leurs auteurs ;
- ◆ d'interpréter leurs significations ;
- ◆ d'établir des liens et/ou des filiations avec d'autres domaines d'expression.

#### **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*dans le cadre de la création contemporaine et en utilisant le vocabulaire spécifique,*

- ◆ d'analyser une ou plusieurs œuvres représentatives ;
- ◆ d'identifier, argumentation à l'appui, des liens et/ou filiations avec d'autres œuvres et/ou domaines d'expression ;
- ◆ d'interpréter leurs significations.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision de l'argumentation ;
- ◆ la finesse de l'interprétation ;
- ◆ la clarté de l'expression.

#### **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

#### **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**METHODE DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE**  
**DANS LE DOMAINE ARTISTIQUE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 65 02 04 U 38 D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 25 mai 2010,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

|                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>METHODE DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE<br/>DANS LE DOMAINE ARTISTIQUE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT</b></p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ♦ de s'initier aux démarches intellectuelles et pratiques attendues dans le cadre d'une recherche documentaire relative au domaine artistique ;
- ♦ de développer son esprit critique.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

*En français,*

- ♦ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ♦ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

## **3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION**

| 1. Dénomination du cours                                          | Classement du cours | Code U | Nombre de périodes |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------|--------|--------------------|
| Méthodologie de recherche documentaire dans le domaine artistique | CG                  | A      | 48                 |
| 2. Part d'autonomie                                               |                     | P      | 12                 |
| Total des périodes                                                |                     |        | 60                 |

#### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*au départ d'un ou plusieurs sujets simples de recherche relatifs au domaine artistique,*

- ◆ d'identifier, selon les normes en vigueur, les différentes sources d'information et de documentation existantes et de repérer leurs lieux de conservation ;
- ◆ de manipuler de manière adéquate les outils de recherche (bibliothèques réelles et virtuelles, Internet, sources matérielles, audio, audio-visuelles, orales, etc.) ;
- ◆ d'identifier les avantages et les inconvénients de ces outils ;

*sur base d'un thème artistique,*

- ◆ de définir et circonscrire l'objet et l'objectif de la recherche avec précision ;
- ◆ d'en identifier les axes (construire une problématique, la traduire en questions, la décliner en mots-clés) ;
- ◆ d'identifier les sources utiles et les outils les plus adaptés et les plus performants, et de les utiliser ;
- ◆ de sélectionner les informations pertinentes en exerçant son sens critique, en justifiant ses choix et en s'interrogeant sur la validité des sources ;
- ◆ d'attacher à tout document intervenant dans sa recherche une indication de sa source ;
- ◆ d'établir une liste structurée des sources en respectant les normes en vigueur ;
- ◆ de présenter les résultats de la recherche documentaire au travers d'un dossier structuré ;
- ◆ de se constituer un répertoire personnel de base contenant les principales sources d'information en lien avec le domaine artistique.

#### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*au départ d'un sujet de recherche relatif au domaine artistique,*

- ◆ d'utiliser les outils, les sources et les méthodes qui lui permettront de mener à bien une recherche documentaire ;
- ◆ d'exercer son esprit critique en confrontant des sources variées et en argumentant ses choix de manière cohérente ;
- ◆ d'établir une liste structurée de sources et d'attacher à tout document une indication de sa source en respectant les normes en vigueur ;

- ◆ de présenter les résultats de la recherche documentaire au travers d'un dossier structuré.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la diversité des ressources,
- ◆ la qualité de l'argumentation,
- ◆ la qualité de la présentation.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**SEMINAIRE D'HISTOIRE DE L'ART**  
**APPLIQUE AU STYLISME DE MODE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 65 03 13 U 38 D2</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2013,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **SEMINAIRE D'HISTOIRE DE L'ART**

## **APPLIQUE AU STYLISME DE MODE**

### **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

#### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

##### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

##### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'analyser de manière comparative et diachronique différentes pièces de costume en confrontant les cultures occidentales et non occidentales.

#### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

##### **2.1. Capacités**

**En histoire de l'art en Occident de l'Antiquité au XIX<sup>e</sup> siècle,**

*dans le cadre des principaux courants artistiques occidentaux depuis l'Antiquité jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle,*

*à partir de reproductions d'œuvres,*  
*en utilisant le vocabulaire spécifique,*

- ◆ identifier, argumentation à l'appui, le courant artistique d'œuvres et leur contexte historique et géographique ;
- ◆ interpréter leurs significations.

**En histoire de l'art des civilisations non occidentales des origines au XIX<sup>e</sup> siècle,**

*en prenant appui sur des reproductions d'œuvres appartenant à différentes civilisations et cultures non occidentales, des origines jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle,*

*à partir de reproductions d'œuvres,*  
*en utilisant le vocabulaire spécifique,*

- ◆ identifier, argumentation à l'appui, des œuvres et leur contexte historique et géographique ;
- ◆ interpréter leurs significations.

### **En arts contemporains,**

*dans le cadre de la création contemporaine et en utilisant le vocabulaire spécifique,*

- ◆ d'analyser une ou plusieurs œuvres représentatives ;
- ◆ d'identifier, argumentation à l'appui, des liens et/ou filiations avec d'autres œuvres et/ou domaines d'expression ;
- ◆ d'interpréter leurs significations.

## **2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités de formation « Histoire de l'art en Occident de l'Antiquité au XIX<sup>e</sup> siècle» code N° 05 03 02 U 38 D1, « Histoire de l'art des civilisations non occidentales des origines au XIX<sup>e</sup> siècle» code N° 05 03 03 U 38 D1 et « Arts contemporains» code N°05 03 04 U 38 D2, classées dans l'enseignement supérieur des arts appliqués de type court.

## **3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION**

| <b>1. Dénomination du cours</b>                            | <b>Classement</b> | <b>Code U</b> | <b>Nombre de périodes</b> |
|------------------------------------------------------------|-------------------|---------------|---------------------------|
| Séminaire d'histoire de l'art appliqué au stylisme de mode | CT                | F             | 32                        |
| <b>2. Part d'autonomie</b>                                 |                   | P             | 8                         |
| Total des périodes                                         |                   |               | <b>40</b>                 |

## **4. PROGRAMME**

L'étudiant sera capable :

*dans le cadre de problématiques données en lien avec la création costumière (par ex. : perruques, chemises, culottes, chaussures, etc.),*

- ◆ de réaliser une recherche *en faisant preuve d'esprit critique, en confrontant des sources diverses et en choisissant les plus pertinentes* :
  - analyser des pièces de costume dans leurs contextes artistique, historique et sociologique ;
  - situer et comparer ces pièces de costume et/ou éléments de vêtement au travers d'une approche diachronique et/ou culturelle ;
- ◆ de présenter le produit de ses recherches de manière structurée et argumentée, en utilisant le vocabulaire adéquat.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*en exerçant son esprit critique et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

*en confrontant des sources diverses et en choisissant les plus pertinentes,*

- ◆ de réaliser et de présenter l'analyse comparative de pièces de costume et/ou d'éléments de vêtement dans leurs contextes artistique, historique et sociologique.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence de l'argumentation,
- ◆ le niveau de qualité de la présentation,
- ◆ la diversité des sources documentaires.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est conseillé de ne pas dépasser 25 étudiants par groupe.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**SEMINAIRE D'HISTOIRE DE L'ART**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 61 53 10 U 38 D2</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2013,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# SEMINAIRE D'HISTOIRE DE L'ART

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ♦ d'analyser et de comprendre le sens d'une démarche créative sur base des outils linguistiques et communicationnels ;
- ♦ de comprendre les formes d'expression contemporaines et de développer une attitude critique à l'égard de leur langage ;
- ♦ de réaliser et de présenter une analyse transversale sur des thématiques et/ou problématiques développées dans le champ des arts contemporains ;
- ♦ de prendre part à des échanges de vue en structurant et en articulant son discours.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

**En arts contemporains,**

*dans le cadre de la création contemporaine et en utilisant le vocabulaire spécifique,*

- ♦ analyser une ou plusieurs œuvres représentatives ;
- ♦ identifier, argumentation à l'appui, des liens et/ou filiations avec d'autres œuvres et/ou domaines d'expression ;
- ♦ interpréter leurs significations.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « Arts contemporains » code N° 61 53 10 U 38 D2 classée dans l'enseignement supérieur des arts appliqués de type court.

#### 4. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 1. Dénomination des cours     | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|-------------------------------|------------|--------|--------------------|
| Sémiologie                    | CT         | B      | 32                 |
| Séminaire d'histoire de l'art | CT         | F      | 32                 |
| <b>2. Part d'autonomie</b>    |            | P      | 16                 |
| Total des périodes            |            |        | <b>80</b>          |

#### 5. PROGRAMME

##### 5.1. Sémiologie

L'étudiant sera capable :

- ♦ d'expliquer les notions de base de la linguistique (lexème, champs thématique et sémantique, typologie du discours, niveaux et registres de langue...) ;
- ♦ de distinguer langage et métalangage ;
- ♦ d'interpréter, d'analyser et de critiquer les liens entre la forme, le sens et la signification de productions artistiques ;
- ♦ d'analyser la logique discursive sous-jacente à la présentation (communication / exposition) d'une œuvre artistique.

##### 5.2. Séminaire d'histoire de l'art

L'étudiant sera capable :

*sur base de productions artistiques contemporaines,*

- ♦ de réaliser une analyse multi et transdisciplinaire en faisant preuve d'esprit critique, en situant les éléments évoqués dans leurs contextes artistique, historique et sociologique et en expliquant les éléments qui ont généré leurs diverses expressions ;
- ♦ de communiquer ses recherches et les procédés mis en œuvre, en structurant son exposé, en l'argumentant et en utilisant le vocabulaire adéquat ;
- ♦ d'animer un débat ou un échange d'idées lié à la problématique présentée.

#### 6. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ♦ de réaliser une analyse multi et transdisciplinaire d'une production artistique contemporaine :
  - ♦ en situant les éléments évoqués dans leurs contextes artistique, historique et sociologique,
  - ♦ en identifiant les liens et les influences des différentes approches,
  - ♦ en mettant en évidence les liens entre la forme, le sens et la signification ;
- ♦ de présenter le produit de ses recherches en structurant son exposé, en l'argumentant et en utilisant le vocabulaire adéquat.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence des liens établis,
- ◆ le niveau de qualité de la présentation,
- ◆ la richesse documentaire proposée.

## **7. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **8. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours « Séminaire d'histoire de l'art », il est conseillé de ne pas dépasser 25 étudiants par groupe.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**COMMUNICATION ET GESTION**  
**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 96 16 03 U32 D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 9/06/1999,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# COMMUNICATION ET GESTION

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à :

- ♦ utiliser les moyens de gestion et de communication relationnelle les plus appropriés.

Ainsi, elle permettra à l'étudiant :

- ♦ de comprendre le rôle et l'importance des informations comptables dans la gestion de l'entreprise ;
- ♦ de communiquer, de s'exprimer correctement oralement et par écrit et comprendre les messages oraux et écrits d'autrui ;
- ♦ d'appliquer les techniques modernes de communication ;
- ♦ d'utiliser les techniques modernes de communication écrite et orale.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

*En mathématiques,*

*sur base d'une situation - problème impliquant des notions de mathématique du niveau du 3<sup>ème</sup> degré de l'Enseignement secondaire supérieur de transition,*

- ♦ analyser la situation - problème ;
- ♦ résoudre le problème à partir de l'ensemble des informations recueillies ;
- ♦ s'il échoue, représenter graphiquement les données et la solution du problème ;
- ♦ interpréter la ou les solutions ;

*En français,*

- ♦ résumer les idées essentielles d'un texte inconnu (comptant au minimum dix pages dactylographiées) ;
- ♦ émettre une appréciation critique personnelle.

## **2.2. Titre pouvant en tenir lieu.**

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

## **3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION**

| <b>3.1. Dénomination des cours</b>                          | <b><u>Classement</u></b> | <b><u>Code U</u></b> | <b><u>Nombre de périodes</u></b> |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Gestion comptable                                           | CT                       | B                    | 32                               |
| Méthodologie spéciale : relations humaines et communication | CT                       | F                    | 32                               |
| <b>3.2. Part d'autonomie</b>                                |                          | P                    | 16                               |
| Total des périodes                                          |                          |                      | 80                               |

## **4. PROGRAMME**

### **4.1. Gestion comptable**

L'étudiant sera capable :

- ♦ de définir et d'expliquer les mécanismes comptables fondamentaux et de lire les comptes annuels d'une entreprise ;
- ♦ d'appréhender (articulation à la comptabilité générale, principes de fonctionnement, informations dégagées, ...) les éléments fondamentaux de la comptabilité analytique d'exploitation (prix de revient) ;
- ♦ de justifier les apports de la comptabilité analytique pour la gestion d'une entreprise ou d'un service ;
- ♦ de mettre en évidence les principaux paramètres de gestion d'une entreprise (structures bilantaires, ratios, ...).

### **4.2. Méthodologie spéciale : relations humaines et communication**

L'étudiant sera capable :

- ♦ de définir les différents types de communication tant orale qu'écrite ;
- ♦ de décrire le fonctionnement de l'acte de communication orale et écrite ;
- ♦ de proposer le matériel adéquat aux types de communication ;
- ♦ d'organiser et d'argumenter un exposé ;
- ♦ de structurer une prise de notes et un rapport, d'en exposer la synthèse ;

- ◆ d'accrocher, de maintenir et de relancer l'écoute à partir d'une clarification des objectifs ;
- ◆ d'analyser un entretien et de mettre en évidence le rôle de chacun ;
- ◆ de synthétiser un type de communication ;
- ◆ de décrire et de mettre en œuvre les techniques et les méthodes d'animation en fonction de l'objectif fixé et du contexte ;
- ◆ d'être un participant actif d'une réunion.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable en fonction d'un objectif fixé :

- ◆ de synthétiser de façon globale des informations comptables issues de la comptabilité générale et analytique d'une entreprise type ;
- ◆ de décoder des messages oraux et/ou écrits d'autrui ;
- ◆ de réaliser une communication orale et écrite répondant à des objectifs fixés ;
- ◆ de proposer un plan d'animation d'une réunion en tenant compte des objectifs de celle-ci.

Pour déterminer le **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la cohérence de la synthèse ;
- ◆ la clarté, la concision et la pertinence de l'exercice de communication ;
- ◆ la cohérence du plan d'animation proposé.

## **6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière, à l'exception de "Méthodologie spéciale : relations humaines et communication" pour lequel il n'y aura pas plus de quinze étudiants par poste de travail.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**RECHERCHES TECHNIQUES EN STYLISME DE MODE**  
**– NIVEAU 1**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 65 03 02 U 38 D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 janvier 2011,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

|                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>RECHERCHES TECHNIQUES EN STYLISME DE MODE</b><br/><b>– NIVEAU 1</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT</b></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation a pour but de permettre à l'étudiant :  
*en utilisant le vocabulaire technique adéquat et en appliquant les normes conventionnelles,*  
*en techniques de patronage,*

- ♦ de maîtriser les tracés de patrons de base et les techniques de moulage, de les décliner en différents modèles et d'y apporter des modifications ;
- ♦ de s'initier aux outils et techniques spécifiques nécessaires à la réalisation d'un vêtement en 2D ainsi qu'en 3D ;

*en techniques de couture,*

- ♦ de s'initier à la fabrication d'un vêtement simple, depuis la lecture d'un patron jusqu'au choix des finitions.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

**En français,**

- ♦ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ♦ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

**En mathématiques,**

*sur base d'une situation - problème impliquant des notions de mathématique du niveau du 3<sup>ème</sup> degré de l'Enseignement secondaire supérieur,*

- ♦ analyser la situation - problème ;
- ♦ résoudre le problème à partir de l'ensemble des informations recueillies ;

- ♦ s'il échoit, représenter graphiquement les données et la solution du problème ;
- ♦ interpréter la ou les solutions.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 1. Dénomination des cours | Classement des cours | Code U | Nombre de périodes |
|---------------------------|----------------------|--------|--------------------|
| Techniques de patronage   | PP                   | L      | 44                 |
| Techniques de couture     | PP                   | L      | 20                 |
| 2. Part d'autonomie       |                      | P      | 16                 |
| <b>Total des périodes</b> |                      |        | <b>80</b>          |

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Techniques de patronage

L'étudiant sera capable :

*en tenant compte des notions de base de la morphologie du corps et de la diversité des mouvements de celui-ci et en utilisant le vocabulaire technique spécifique,*

- ♦ de réaliser des moulages de base sur buste ;
- ♦ de réaliser le tracé de base d'un vêtement à l'aide des outils spécifiques du patronage et en respectant les normes conventionnelles ;
- ♦ d'appliquer les principes de transformation d'un modèle à l'aide d'expérimentations en toile et de tracés à plat.

### 4.2. Techniques de couture

L'étudiant sera capable :

*En tenant compte des caractéristiques essentielles des matières textiles diverses,*

- ♦ d'utiliser les fonctions de base des machines à coudre ;
- ♦ de réaliser des coutures et finitions à la main ;
- ♦ de modifier, par des techniques de couture, la surface d'une toile (fronces, nervures, smocks, etc.) ;
- ♦ de réaliser un dossier d'échantillons techniques ;
- ♦ d'appliquer les méthodes de montage et de finition dans la réalisation de pièces de vêtements simples.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*dans le respect des consignes données par le(s) chargé(s) de cours et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

- ◆ de réaliser le tracé de base d'un vêtement simple selon les normes conventionnelles ;
- ◆ de réaliser le vêtement à l'aide des techniques adaptées.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de rigueur, de soin et de précision ;
- ◆ l'autonomie dans la démarche de réalisation.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**RECHERCHES TECHNIQUES EN STYLISME DE MODE**  
**– NIVEAU 2**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 65 03 06 U 38 D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 janvier 2011,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **RECHERCHES TECHNIQUES EN STYLISME DE MODE – NIVEAU 2**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation a pour but de permettre à l'étudiant :

*en utilisant le vocabulaire technique adéquat et en appliquant les normes conventionnelles,*

*en techniques de patronage,*

- ♦ de créer de nouveaux tracés à partir de patrons de base ;
- ♦ d'élaborer les documents techniques nécessaires à la réalisation de vêtements ;

*en techniques de couture,*

- ♦ de maîtriser les savoir-faire liés à la réalisation de vêtements.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

**En recherches techniques en stylisme de mode,**

*dans le respect des consignes données par le(s) chargé(s) de cours et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

- ♦ réaliser le tracé de base d'un vêtement simple selon les normes conventionnelles ;
- ♦ réaliser le vêtement à l'aide des techniques adaptées.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite de l'unité de formation « Recherches techniques en stylisme de mode – niveau 1 » code N° 65 03 02 U 38 D1 classée dans l'enseignement supérieur des arts appliqués de type court.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ DE FORMATION

| 1. Dénomination des cours | Classement des cours | Code U | Nombre de périodes |
|---------------------------|----------------------|--------|--------------------|
| Techniques de patronage   | PP                   | L      | 44                 |
| Techniques de couture     | PP                   | L      | 20                 |
| 2. Part d'autonomie       |                      | P      | 16                 |
| Total des périodes        |                      |        | 80                 |

### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Techniques de patronage

L'étudiant sera capable :

*en tenant compte des notions de base de la morphologie du corps et de la diversité des mouvements et en utilisant le vocabulaire technique spécifique,*

- ♦ d'établir les tracés de vêtements fantaisie et d'en élaborer les variations ;
- ♦ d'appliquer les techniques de tracés et de gradations sur de nouveaux tracés ;
- ♦ de procéder à des essayages de base et d'exploiter les différentes techniques de moulage, de drapé, de manipulation textile par effet direct d'un modèle sur buste ou corps humain ;
- ♦ de réaliser une fiche technique pour un modèle déterminé (dessin à plat, finitions, mesures, plan de coupe, etc.), y compris la présentation de sous éléments (poches, braguettes, revers, ceintures, etc.).

#### 4.2. Techniques de couture

L'étudiant sera capable :

*en tenant compte des caractéristiques essentielles des matières textiles usuelles,*

- ♦ de réaliser différentes finitions intérieures et extérieures d'un vêtement ;
- ♦ de réaliser des silhouettes textiles depuis leur conception jusqu'à leur réalisation en passant par toutes les phases de mises au point techniques.

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*Sur base de contraintes communiquées par le(s) chargé(s) de cours et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

- ♦ de créer un tracé de vêtement fantaisie ;
- ♦ d'en réaliser la fiche technique ;
- ♦ de réaliser la silhouette correspondante en exploitant les techniques et savoir-faire adéquats.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de rigueur, de soin et de précision ;
- ◆ l'autonomie dans la démarche de réalisation.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**RECHERCHES TEXTILES**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 65 03 09 U 38 D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 janvier 2011,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# RECHERCHES TEXTILES

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ♦ d'appréhender les principales matières et structures textiles et leurs propriétés ;
- ♦ de développer une sensibilité tactile et visuelle aux matières ;
- ♦ d'appréhender l'enjeu du choix des matériaux ;
- ♦ de s'initier à un processus d'expérimentation et de recherche en matière textile.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

En français,

- ♦ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ♦ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

En mathématiques,

*sur base d'une situation - problème impliquant des notions de mathématique du niveau du 3<sup>ème</sup> degré de l'enseignement secondaire supérieur,*

- ♦ analyser la situation - problème ;
- ♦ résoudre le problème à partir de l'ensemble des informations recueillies ;
- ♦ s'il échec, représenter graphiquement les données et la solution du problème ;
- ♦ interpréter la ou les solutions.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ DE FORMATION

| 1. Dénomination des cours          | Classement des cours | Code U | Nombre de périodes |
|------------------------------------|----------------------|--------|--------------------|
| Connaissance des matières textiles | CT                   | B      | 24                 |
| Conception textile                 | CT                   | S      | 40                 |
| 2. Part d'autonomie                |                      | P      | 16                 |
| <b>Total des périodes</b>          |                      |        | <b>80</b>          |

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Connaissance des matières textiles

L'étudiant sera capable :

*en utilisant le vocabulaire technique adéquat,*

- ♦ de définir la notion de textile<sup>1</sup>, d'en identifier les applications possibles et les structures existantes ;
- ♦ d'identifier les principales matières naturelles et synthétiques utilisées dans le domaine du textile et leurs propriétés ;
- ♦ d'analyser le processus de production d'un fil et ses effets dans la fabrication d'une matière textile ;
- ♦ de constituer une collection personnelle de fils ;
- ♦ d'identifier les principales armures en tissage (toile, sergé, satin, etc.) ;
- ♦ de constituer un lexique personnel (texte/image/matière) relatif aux matières textiles.

### 4.2. Conception textile

L'étudiant sera capable :

- ♦ de créer de nouvelles matières textiles par la collecte, le choix et la manipulation de divers matériaux ;
- ♦ de motiver ses choix.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ♦ d'identifier les principales matières textiles à leur aspect et au toucher ;
- ♦ d'en définir la structure ;
- ♦ d'en citer les principales propriétés ;

---

<sup>1</sup> toute surface souple, composée de fibres, formant une surface stable.

- ◆ de composer une matière en vue d'une application textile précise et de motiver ses choix.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision du vocabulaire technique utilisé,
- ◆ la qualité de l'argumentaire,
- ◆ l'apport personnel dans la démarche de composition.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**CONCEPTION DE MATIERES**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 65 03 10 U 38 D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 janvier 2011,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# CONCEPTION DE MATIERES

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'expérimenter et d'affiner les manipulations sur les matières par l'observation, le toucher et la transformation pour les adapter et les appliquer au vêtement ;
- ◆ d'expérimenter des techniques d'ennoblissement de matières textiles (impression, teinture, manipulation de tissus, etc.).

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

En recherches textiles,

- ◆ identifier les principales matières textiles à leur aspect et au toucher ;
- ◆ en définir la structure ;
- ◆ en citer les principales propriétés ;
- ◆ composer une matière en vue d'une application textile précise et motiver ses choix.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Recherches textiles » code N° 650309U38D1 classée dans l'enseignement supérieur des arts appliqués de type court.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ DE FORMATION

| 1. Dénomination du cours | Classement du cours | Code U | Nombre de périodes |
|--------------------------|---------------------|--------|--------------------|
| Conception de matières   | CT                  | S      | 32                 |
| 2. Part d'autonomie      |                     | P      | 8                  |
| Total des périodes       |                     |        | 40                 |

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ♦ de définir l'adéquation entre une matière textile et sa mise en œuvre dans la fabrication d'un vêtement ;
- ♦ d'appliquer les principes de formation d'une surface et d'un volume dans différentes techniques de maille (tressage, crochetage, nouage, tricot,...) ;
- ♦ d'expliquer différents processus d'ennoblissement des matières textiles (impression, teinture, manipulation de tissus...), de les expérimenter et de les exploiter de manière créative ;
- ♦ à partir de sources documentaires diverses (images, textes, objets, matières, etc.), d'élaborer un concept et de le transposer en prototype textile.

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ♦ de justifier des choix de matière en fonction de la fabrication d'un vêtement ;
- ♦ d'exploiter un processus d'ennoblissement d'une matière textile en faisant preuve de créativité ;
- ♦ de réaliser une surface et/ou un volume à l'aide de différentes techniques telles que le tressage, le crochetage, le nouage, le tricot, etc.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ le degré de pertinence des choix opérés,
- ♦ l'apport personnel dans la démarche créative.

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

### 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**CONCEPTION DE CROQUIS A MAIN LEVEE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 62 12 01 U31 D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2007,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# CONCEPTION DE CROQUIS A MAIN LEVEE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ♦ de développer des compétences générales et transférables pour :
  - ♦ reproduire un objet concret de mémoire ;
  - ♦ tenir compte des contraintes esthétiques et techniques de l'information ;
  - ♦ élaborer les esquisses des projets qu'il devra ensuite concrétiser via des logiciels d'infographie ;
- ♦ de développer une « culture qualité » dans l'expression graphique.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

##### en français

- ♦ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général, les critiquer ;
- ♦ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'informations pouvant être mis à sa disposition) ;

##### en mathématique

- ♦ problèmes de proportionnalité, fonctions polynomiales du premier degré et leur graphe, équations et inéquations du premier degré à une inconnue ;
- ♦ fonctions polynomiales du deuxième degré et leur graphe, équations et inéquations du deuxième degré à une inconnue, identités remarquables ;

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Le certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).

Le CESS à orientation artistique est toutefois recommandé.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 3.1. Dénomination des cours    | Classement des cours | Code U | Nombre de périodes |
|--------------------------------|----------------------|--------|--------------------|
| Dessin et croquis à main levée | CT                   | B      | 48                 |
| 3.2. Part d'autonomie          |                      | P      | 12                 |
| Total des périodes             |                      |        | 60                 |

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*en justifiant ses choix techniques et esthétiques :*

- ♦ de réaliser un croquis d'observation d'objets et de postures ;
- ♦ de représenter des objets en utilisant différents types de perspectives (à un ou plusieurs points de fuite, isométriques, obliques,...) ;
- ♦ d'ombrer correctement les objets d'un croquis ;
- ♦ de restituer les matières.

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *face à un sujet donné, en tenant compte des contraintes artistiques et en justifiant de ses choix techniques et esthétiques* de

- ♦ produire un croquis à main levée et en perspective de ce sujet et d'y inclure les ombres.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ le niveau de l'esthétique du croquis,
- ♦ le niveau de respect des règles de la perspective,
- ♦ la qualité des ombres.

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Dans un souci d'appliquer une pédagogie différenciée, il est conseillé de ne pas dépasser 24 étudiants par groupe.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**TECHNIQUES DE DESSIN ET RETOUCHES GRAPHIQUES**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

**CODE : 65 03 13 U 38 D1**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 janvier 2011,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# TECHNIQUES DE DESSIN ET RETOUCHES GRAPHIQUES

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ♦ de réaliser une composition graphique en utilisant différentes techniques de dessin ;
- ♦ d'utiliser des techniques infographiques pour retoucher des images et créer un document graphique.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES.

#### 2.1 Capacités

**En français,**

- ♦ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général, les critiquer ;
- ♦ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'informations pouvant être mis à sa disposition) ;

**en mathématique,**

utiliser les notions de bases énumérées ci- dessous dans des applications concrètes :

- ♦ problèmes de proportionnalité, fonctions polynomiales du premier degré et leur graphe, équations et inéquations du premier degré à une inconnue ;
- ♦ fonctions polynomiales du deuxième degré et leur graphe, équations et inéquations du deuxième degré à une inconnue, identités remarquables.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Le certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ DE FORMATION

| 3.1. Dénomination des cours        | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|------------------------------------|------------|--------|--------------------|
| Techniques de dessin               | CT         | B      | 36                 |
| Retouches graphiques : laboratoire | CT         | S      | 60                 |
| 3.2. Part d'autonomie              |            | P      | 24                 |
| Total des périodes                 |            |        | 120                |

### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Techniques de dessin

L'étudiant sera capable :

- ♦ d'élaborer des croquis à partir de formes élémentaires ;
- ♦ d'exploiter les potentialités de diverses techniques graphiques (crayon, encre, marqueurs, peinture,...) et de leur mise en œuvre (à plats de couleurs, dégradés, transparences de teintes, rendus,...) ;
- ♦ de valoriser un croquis ou un dessin en utilisant les techniques graphiques les plus adaptées ;

*à partir d'une composition illustrant une idée ou un concept,*

- ♦ de l'analyser en termes de proportion, d'ombre et de lumière ;
- ♦ de la traduire graphiquement.

#### 4.2. Retouches graphiques : laboratoire

L'étudiant sera capable :

*en justifiant ses choix techniques et esthétiques, en utilisant un équipement informatique, en respectant les procédures de sécurité du matériel y compris des périphériques et des fichiers et en respectant les critères de qualité professionnelle prédéfinis,*

- ♦ de récupérer une image sous forme BITMAP par un système informatisé tel que scanner, etc. ;
- ♦ de modifier une image en utilisant les fonctions principales du logiciel de traitement de l'image ;
- ♦ d'appliquer les techniques de l'image vectorielle et notamment les courbes de Bézières, les remplissages à plats, dégradés, textures à référence CMYK, Pantone, etc. ;
- ♦ d'intégrer une image choisie dans différentes productions en appliquant les techniques les plus judicieuses ;
- ♦ de produire un document graphique de qualité professionnelle en justifiant ses choix et ses méthodes.

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ♦ de valoriser un croquis ou un dessin en utilisant les techniques graphiques les plus adaptées ;

*en utilisant un équipement informatique, en respectant les procédures de sécurité du matériel y compris des périphériques et des fichiers,*

- ◆ de produire un document graphique de qualité professionnelle en utilisant les techniques de l'image BITMAP ou vectorielle et en justifiant ses choix et ses méthodes.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité du traitement graphique,
- ◆ la pertinence du choix des techniques,
- ◆ le soin apporté à la mise en œuvre.

## **6. CHARGÉ(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est conseillé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

Pour le cours de « retouches graphiques : laboratoire », Il est conseillé de ne pas dépasser deux étudiants par poste de travail.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 62 12 04 U31 D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2007,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ♦ de développer des compétences générales et transférables pour :
  - ♦ tenir compte des contraintes esthétiques et techniques de l'information ;
  - ♦ prendre des décisions et les assumer dans le cadre d'une production donnée ;
- ♦ de développer une « culture qualité » dans l'expression esthétique ;
- ♦ de déterminer la relation entre l'aspect esthétique d'une image et les principes physiques de l'optique et de la vision.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

**en français,**

- ♦ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général, les critiquer ;
- ♦ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'informations pouvant être mis à sa disposition) ;

**en mathématique,**

utiliser les notions de bases énumérées ci-dessous dans des applications concrètes :

- ♦ problèmes de proportionnalité, fonction polynomiales du premier degré et leur graphe, équations et inéquations du premier degré à une inconnue ;
- ♦ fonctions polynomiales du deuxième degré et leur graphe, équations et inéquations du deuxième degré à une inconnue, identités remarquables ;
- ♦ notions de fonction (de  $\mathbb{R}$  dans  $\mathbb{R}$ ) et de graphe de fonction : domaine de définition, image, variation, croissance, parité, notamment  $1/X$ ,  $a$ ,  $\sin X$ ,  $\cos X$ , etc.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Le certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).  
Le CESS à orientation artistique est toutefois recommandé.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 3.1. Dénomination des cours                    | Classement des cours | Code U | Nombre de périodes |
|------------------------------------------------|----------------------|--------|--------------------|
| Mathématique appliquée à l'image               | CT                   | B      | 8                  |
| Physique appliquée à l'image                   | CT                   | B      | 12                 |
| Conception artistique de l'image               | CT                   | B      | 8                  |
| Conception artistique de l'image : laboratoire | CT                   | S      | 36                 |
| 3.2. Part d'autonomie                          |                      | P      | 16                 |
| Total des périodes                             |                      |        | 80                 |

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

### en mathématique appliquée à l'image

*dans le respect des lois de la géométrie :*

- ♦ d'appliquer les différentes projections, dans une représentation en perspective, en vue d'appréhender les déformations possibles de l'image ;
- ♦ d'analyser les rapports de proportion des surfaces et des objets en utilisant notamment le nombre d'or et les théorèmes de Pythagore et de Thalès ;

### en physique appliquée à l'image

- ♦ de décrire la lumière comme une onde et de citer les caractéristiques qui s'y rapportent telles que notamment la longueur d'onde, la fréquence, la période, la notion de spectre, etc ;
- ♦ de décrire qualitativement les phénomènes de réflexion et de réfraction de la lumière au travers des dispositifs les plus courants rencontrés dans la profession ;
- ♦ d'expliquer le mécanisme de la vision à partir du phénomène de la réflexion de certaines longueurs d'ondes présentes dans la lumière blanche incidente ;

### en conception artistique de l'image

*en justifiant ses choix techniques et esthétiques :*

- ♦ d'expliquer et d'exploiter les synthèses additives et soustractives des couleurs en vue de créer des nuances à partir des fondamentales ;
- ♦ de définir les valeurs esthétiques du beau, du laid et du sublime en se référant à quelques grands courants esthétiques du monde moderne et contemporain ;

- ◆ d'identifier et de décrire les principaux courants artistiques modernes et contemporains rencontrés dans les productions d'images telles que dadaïsme, surréalisme, constructivisme,... ;
- ◆ de déterminer les critères esthétiques et stylistiques d'une affiche, d'une composition, d'une image ;

### **en conception artistique de l'image : laboratoire**

*en justifiant ses choix techniques et esthétiques :*

- ◆ d'appliquer les règles d'harmonie des couleurs à une production simple ;
- ◆ d'utiliser l'espace d'une feuille de manière optimale ou minimale ;
- ◆ d'exercer sa créativité en réalisant une séquence graphique, une production personnelle illustrant un ensemble d'idées ou concepts en respect ou en opposition à un courant artistique choisi ou à des règles d'harmonie.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*face à un sujet donné, en tenant compte des contraintes artistiques et des lois fondamentales qui régissent la lumière et la vision dans la production d'images et en préalable à la réalisation infographique :*

- ◆ d'appliquer les critères esthétiques étudiés au travers d'une séquence graphique illustrant plusieurs idées et / ou concepts d'une production personnelle et réalisée sous forme de croquis et / ou collages à l'aide des outils mis à sa disposition ;
- ◆ d'analyser (commenter, argumenter, défendre) sa création sous un angle artistique et technique en la situant par rapport à un courant artistique connu.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le sens esthétique développé,
- ◆ le niveau du sens critique,
- ◆ le niveau d'adéquation entre le sujet donné et le courant artistique choisi pour la réalisation,
- ◆ le niveau de rigueur dans l'intégration des lois fondamentales de la physique optique et de la géométrie dans le projet.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours « Conception artistique de l'image : laboratoire », il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de 24 étudiants par groupe.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**CROQUIS DE SILHOUETTES**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 65 03 07 U38 D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 janvier 2011,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# CROQUIS DE SILHOUETTES

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ♦ d'exprimer des intentions au travers de croquis à main levée de silhouettes ;
- ♦ de développer un langage graphique créatif et personnel par l'exploitation de techniques variées.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

En conception de croquis à main levée,

*face à un sujet donné, en tenant compte des contraintes artistiques et en justifiant de ses choix techniques et esthétiques,*

- ♦ produire un croquis à main levée et en perspective de ce sujet et y inclure les ombres.

En conception artistique de l'image,

*face à un sujet donné, en tenant compte des contraintes artistiques et des lois fondamentales qui régissent la lumière et la vision dans la production d'images et en préalable à la réalisation infographique :*

- ♦ appliquer les critères esthétiques étudiés au travers d'une séquence graphique illustrant plusieurs idées et / ou concepts d'une production personnelle et réalisée sous forme de croquis et / ou collages à l'aide des outils mis à sa disposition ;
- ♦ analyser (commenter, argumenter, défendre) sa création sous un angle artistique et technique en la situant par rapport à un courant artistique connu.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « Conception de croquis à main levée » code N° 62 12 01 U 31 D1 et « Conception artistique de l'image » code N° 62 12 04 U 31 D1 classées dans l'enseignement supérieur technique de type court.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 1. Dénomination du cours | Classement du cours | Code U | Nombre de périodes |
|--------------------------|---------------------|--------|--------------------|
| Croquis de silhouettes   | CT                  | S      | 32                 |
| 2. Part d'autonomie      |                     | P      | 8                  |
| Total des périodes       |                     |        | 40                 |

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'acquérir et d'appliquer les techniques de représentation du corps humain par des études linéaires (croquis rapides de nus, intégration du modèle dans son espace environnant, représentation positive et négative, prise de proportions, etc.) ;
- ◆ de traduire la perception et le rendu du modelé notamment par l'acquisition des techniques du clair/obscur, de la couleur, du volume, et par l'étude de l'incidence de la lumière et son rendu sur le sujet ;
- ◆ d'acquérir, expérimenter et mixer diverses techniques graphiques et supports de dessin (collage, crayon graphite, crayon cyclope, stylo à bille, encre de chine - plumes et pinceaux, pastels secs et/ou gras, crayons de couleur, aquarelle, etc.) ;
- ◆ de dessiner des silhouettes à main levée en stylisant le corps humain et en développant un style créatif, expressif et personnel.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser des croquis d'observation de corps humain respectant les proportions et rendant compte du modelé ;
- ◆ de réaliser des croquis de silhouettes présentant des intentions personnelles et traduisant un univers créatif.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de la production,
- ◆ le degré de pertinence des choix techniques opérés,
- ◆ l'apport personnel dans la démarche créative.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**CROQUIS DE MODE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 65 03 08 U 38 D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 janvier 2011,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **CROQUIS DE MODE**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les techniques graphiques permettant de traduire l'esprit d'une collection de mode et les visuels d'annonce et de présentation.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

En croquis de silhouettes,

- ♦ réaliser des croquis d'observation de corps humain respectant les proportions et rendant compte du modelé ;
- ♦ réaliser des croquis de silhouettes présentant des intentions personnelles et traduisant un univers créatif.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « Croquis de silhouettes » code N° 65 03 07 U 38 D1 classée dans l'enseignement supérieur des arts appliqués de type court.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 1. Dénomination du cours | Classement du cours | Code U | Nombre de périodes |
|--------------------------|---------------------|--------|--------------------|
| Croquis de mode          | CT                  | S      | 48                 |
| 2. Part d'autonomie      |                     | P      | 12                 |
| Total des périodes       |                     |        | 60                 |

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de dessiner et de styliser des détails de silhouette (main, visage, pieds, etc.) selon divers angles et avec divers accessoires ;
- ◆ de représenter la silhouette et le vêtement en mouvement ;
- ◆ de reproduire des motifs, textures et tissus divers (à plat ou sur modèle) en exploitant les techniques et supports les mieux adaptés ;
- ◆ de représenter graphiquement et lisiblement les vêtements et leurs détails et finitions (finitions, cols, poches, plis, drapés, etc.) ;
- ◆ de réaliser des croquis de présentation d'une collection de mode (silhouettes complètes, dynamiques et expressives, avec rendu des matières, couleurs et textures et des études de détails et/ou d'accessoires) ;
- ◆ de concevoir la composition graphique de visuels en relation avec une collection de mode (affiche, invitation, etc.).

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de traduire graphiquement l'esprit d'une collection de mode par des croquis de silhouettes vivants et dynamiques ;
- ◆ de concevoir des visuels en relation avec une collection de mode (affiche, invitation, etc.).

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de la production,
- ◆ le degré d'adéquation entre les moyens techniques mis en œuvre et l'esprit créatif à traduire,
- ◆ l'apport personnel dans la démarche créative.

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 7. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**ATELIER DE COMPOSITION**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 61 51 05 U38 D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2013,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# ATELIER DE COMPOSITION

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de composer et de présenter des projets de composition graphique et/ou volumétrique ;
- ◆ d'élaborer les outils de communication tant graphiques que volumétriques nécessaires à leur bonne compréhension.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*En mathématiques,*

*sur base d'une situation - problème impliquant des notions de mathématique du niveau du 3<sup>ème</sup> degré de l'Enseignement secondaire supérieur,*

- ◆ analyser la situation - problème ;
- ◆ résoudre le problème à partir de l'ensemble des informations recueillies ;
- ◆ s'il échet, représenter graphiquement les données et la solution du problème ;
- ◆ interpréter la ou les solutions.

*En français,*

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 1. Dénomination des cours | Classement des cours | Code U | Nombre de périodes |
|---------------------------|----------------------|--------|--------------------|
| Atelier de composition    | PP                   | L      | 64                 |
| 2. Part d'autonomie       |                      | P      | 16                 |
| Total des périodes        |                      |        | 80                 |

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ♦ d'interpréter des sources documentaires et des réalisations de référence pour enrichir la conception de projets ;
- ♦ d'expérimenter les enjeux de la composition graphique et/ou volumétrique ;
- ♦ de réaliser des compositions graphiques et volumétriques qui tiennent compte de contraintes et d'argumenter les orientations qui ont mené à leur élaboration ;

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ♦ de développer un projet de composition graphique et/ou volumétrique sur base de l'interprétation de sources documentaires et selon les consignes du chargé de cours
- ♦ de présenter ce projet de manière structurée ;
- ♦ de communiquer les intentions qui l'ont généré.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ le soin et la rigueur apportés aux outils de communication,
- ♦ le degré de pertinence de l'argumentation,
- ♦ le niveau de qualité et de cohérence de la présentation,
- ♦ l'apport personnel dans la démarche créative.

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

### 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Atelier de composition », il est conseillé de ne pas dépasser 25 étudiants par groupe.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**ATELIER : CREATION EN STYLISME DE MODE**  
**– NIVEAU 1**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 65 03 03 U 38 D2</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2013,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **ATELIER : CREATION EN STYLISME DE MODE – NIVEAU 1**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation a pour but de permettre à l'étudiant :

- ◆ de composer et de présenter des projets de vêtements expérimentaux et/ou d'accessoires répondant à une demande précise et tenant compte de contraintes données ;
- ◆ d'élaborer les outils de communication, tant graphiques que volumétriques nécessaires à la représentation et de visualisation des projets ;
- ◆ de réaliser des projets.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

##### **En Recherches techniques en stylisme de mode – niveau 1,**

*dans le respect des consignes données par le(s) chargé(s) de cours et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

- ◆ réaliser le tracé de base d'un vêtement simple selon les normes conventionnelles ;
- ◆ réaliser le vêtement à l'aide des techniques adaptées.

##### **En conception de croquis à main levée,**

*face à un sujet donné, en tenant compte des contraintes artistiques et en justifiant de ses choix techniques et esthétiques,*

- ◆ produire un croquis à main levée et en perspective de ce sujet et y inclure les ombres.

##### **En atelier de composition,**

- ◆ développer un projet de composition graphique et/ou volumétrique sur base de l'interprétation de sources documentaires et selon les consignes du chargé de cours
- ◆ présenter ce projet de manière structurée ;

- ♦ communiquer les intentions qui l'ont généré.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « Recherches techniques en stylisme de mode – niveau 1 » code n° 65 03 02 U 38 D1 et « Atelier de composition » code n°61 51 05 U38 D1, classées dans l'enseignement supérieur des arts appliqués de type court et « Conception de croquis à main levée » code N° 62 12 01 U31 D1 classée dans l'enseignement supérieur technique de type court.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 1. Dénomination des cours      | Classement des cours | Code U | Nombre de périodes |
|--------------------------------|----------------------|--------|--------------------|
| Techniques de stylisme de mode | CT                   | B      | 64                 |
| Atelier de stylisme de mode    | PP                   | L      | 112                |
| 2. Part d'autonomie            |                      | P      | 44                 |
| <b>Total des périodes</b>      |                      |        | <b>220</b>         |

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Techniques de stylisme de mode

L'étudiant sera capable :

- ♦ d'exprimer, graphiquement, les intentions premières générant la conception de vêtements, accessoires, motifs, impressions,... ;
- ♦ d'expliquer des notions ergonomiques de base relatives au stylisme telles que les dimensions, les proportions et les mouvements du corps ;
- ♦ d'opérer des choix de base liés aux matières et aux finitions ;
- ♦ de réaliser des dossiers techniques simples et des patrons respectant les conventions de représentation ;
- ♦ de concevoir un prototype, directement ou sur base des patronages élaborés ;
- ♦ de choisir les techniques permettant de transposer le prototype en vêtement fini (couture, patronage, matière, etc.).

### 4.2. Atelier de stylisme de mode

L'étudiant sera capable :

*dans le cadre de demandes relatives à la création de vêtements expérimentaux et/ou d'accessoires de mode, dans le respect des consignes données par le chargé de cours,*

- ♦ de développer des projets de manière cohérente en établissant :
  - ♦ un dossier de recherches (iconographiques et échantillons divers),
  - ♦ un avant-projet (esquisses, croquis, prototype, etc.),
  - ♦ un projet définitif ;

- ◆ d'expérimenter la construction de volumes (éclatement et équilibre des volumes et/ou des patronages, détournement et/ou dépassement de structures « classiques », etc.) prenant en compte les notions de base de l'ergonomie et du mouvement du corps ;
- ◆ d'opérer des choix et d'adapter son projet aux contraintes nouvelles amenées par la transposition dans les matières, couleurs, motifs, effets graphiques, etc. qu'il a développés et/ou sélectionnés ;
- ◆ de rassembler et d'interpréter des sources documentaires et des réalisations de référence nécessaires à la conception de projets textiles ;
- ◆ de présenter ses projets de manière attractive ;
- ◆ de communiquer les intentions qui les ont générés.

## 5. **CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*à partir d'une demande de création de vêtements expérimentaux et/ou d'accessoires de mode, dans le respect des consignes données par le(s) chargé(s) de cours,*

- ◆ de développer un projet cohérent en établissant un dossier de recherche, un avant-projet et un projet définitif tenant compte des matières, des techniques, des notions d'ergonomie, comportant les outils de communication (tableau d'ambiance, gamme de couleur, patron, dossier technique, etc.) et de réaliser le produit fini ;
- ◆ de présenter ce projet de manière structurée et attractive ;
- ◆ de communiquer les intentions qui l'ont généré.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'apport personnel dans la démarche créative,
- ◆ le niveau de qualité apporté aux outils de communication et à la réalisation finale,
- ◆ le degré de pertinence de l'argumentation lors de la présentation.

## 6. **CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 7. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours « Atelier de stylisme de mode », il est conseillé de ne pas dépasser 25 étudiants par groupe.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**ATELIER : CREATION EN STYLISME DE MODE**  
**– NIVEAU 2**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 65 03 04 U 38 D2</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2013,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

## **ATELIER : CREATION EN STYLISME DE MODE – NIVEAU 2**

### **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

#### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

##### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

##### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation a pour but de permettre à l'étudiant :

*en mettant en œuvre une démarche de contextualisation et d'intégration de références,*

- ◆ de composer et de présenter un projet de collection de vêtements et/ou d'accessoires de mode répondant à une demande précise et tenant compte de contraintes données ;
- ◆ de motiver les choix techniques nécessaires à la bonne exécution des vêtements et accessoires ;
- ◆ de composer, en harmonie avec l'esprit de la collection, une série de visuels en présentant l'esprit et les motivations.

#### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

##### **2.1. Capacités**

**En Croquis de silhouettes,**

- ◆ réaliser des croquis d'observation de corps humain respectant les proportions et rendant compte du modelé ;
- ◆ réaliser des croquis de silhouettes présentant des intentions personnelles et traduisant un univers créatif.

**En Recherches textiles,**

- ◆ identifier les principales matières textiles à leur aspect et au toucher ;
- ◆ en définir la structure ;
- ◆ en citer les principales propriétés ;
- ◆ composer une matière en vue d'une application textile précise et motiver ses choix.

**En méthode de recherche documentaire dans le domaine artistique,**

*au départ d'un sujet de recherche relatif au domaine artistique,*

- ♦ d'utiliser les outils, les sources et les méthodes qui lui permettront de mener à bien une recherche documentaire ;
- ♦ d'exercer son esprit critique en confrontant des sources variées et en argumentant ses choix de manière cohérente ;
- ♦ d'établir une liste structurée de sources et d'attacher à tout document une indication de sa source en respectant les normes en vigueur ;
- ♦ de présenter les résultats de la recherche documentaire au travers d'un dossier structuré.

### **En Atelier : création en stylisme de mode,**

*à partir d'une demande de création de vêtements expérimentaux et/ou d'accessoires de mode, dans le respect des consignes données par le(s) chargé(s) de cours,*

- ♦ développer un projet cohérent en établissant un dossier de recherche, un avant-projet et un projet définitif tenant compte des matières, des techniques, des notions d'ergonomie, comportant les outils de communication (tableau d'ambiance, gamme de couleur, patron, dossier technique, etc.) et réaliser le produit fini ;
- ♦ présenter ce projet de manière structurée et attractive ;
- ♦ communiquer les intentions qui l'ont généré.

## **2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités de formation « Croquis de silhouettes » code n° 65 03 07 U 38 D1, « Recherches textiles » code N° 65 03 09 U 38 D1, « Méthode de recherche documentaire dans le domaine artistique » code N° 65 02 04 U 38 D1 et « Atelier : Création en stylisme de mode – niveau 1 » code N° 65 03 03 U 38 D2 classées dans l'enseignement supérieur des arts appliqués de type court.

## **3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION**

| <b>1. Dénomination des cours</b> | <b>Classement des cours</b> | <b>Code U</b> | <b>Nombre de périodes</b> |
|----------------------------------|-----------------------------|---------------|---------------------------|
| Techniques de stylisme de mode   | CT                          | B             | 60                        |
| Atelier de stylisme de mode      | PP                          | L             | 132                       |
| <b>2. Part d'autonomie</b>       |                             | P             | 48                        |
| <b>Total des périodes</b>        |                             |               | <b>240</b>                |

## **4. PROGRAMME**

### **4.1. Techniques de stylisme de mode**

L'étudiant sera capable :

- ♦ de traduire l'ambiance, l'atmosphère ou le concept d'une collection dans un style graphique personnel ;
- ♦ de concevoir des images et/ou des motifs décoratifs en lien avec la collection en choisissant les techniques appropriées (sérigraphie, broderie, décoloration, etc.) ;
- ♦ d'analyser et d'exploiter des manipulations sur diverses matières en vue de la conception d'une collection ;

- ◆ de choisir les matières, finitions et accessoires (par exemple, le type de fermeture) nécessaires à la réalisation de vêtements et/ou d'accessoires ;
- ◆ d'opérer et de motiver les choix techniques nécessaires à la bonne exécution des vêtements et/ou accessoires ;
- ◆ de réaliser des dessins techniques de vêtements (devant/dos/profil) et de représenter les découpes, les lignes de coutures et les détails.

#### **4.2. Atelier de stylisme de mode**

L'étudiant sera capable :

*dans le cadre d'une demande de création de collection de mode limitée, en tenant compte des aspects et des contraintes techniques,*

- ◆ d'élaborer des dossiers de recherches pertinents sur une thématique donnée (recherches iconographiques, textes, contexte culturel, social, historique, etc.) en vue de nourrir la créativité ;
- ◆ d'élaborer graphiquement une collection cohérente (déclinaison ou variation à partir d'un thème, d'une composition volumétrique, etc.) ;
- ◆ d'opérer des choix de formes, de couleurs, de matières et de procéder aux expérimentations nécessaires en cohérence avec la thématique ;
- ◆ de situer le projet en relation avec le monde de la mode d'aujourd'hui ;
- ◆ de réaliser la collection, de la présenter sous forme graphique et d'argumenter ses choix de manière cohérente.

### **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*dans le cadre de la création d'une collection de mode limitée (vêtements et/ou accessoires), en tenant compte des aspects et des contraintes techniques,*

- ◆ de réaliser un projet cohérent sur base d'une thématique déterminée ;
- ◆ d'en élaborer les documents techniques ;
- ◆ de le présenter en traduisant l'esprit et les motivations.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'apport personnel dans la démarche créative,
- ◆ le niveau de qualité et la précision des documents techniques et de la réalisation finale,
- ◆ le degré de pertinence de l'argumentation lors de la présentation.

### **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

### **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours « Atelier de stylisme de mode », il est conseillé de ne pas dépasser 25 étudiants par groupe.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**ATELIER : CREATION EN STYLISME DE MODE**  
**– NIVEAU 3**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 65 03 05 U 38 D2</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2013,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **ATELIER : CREATION EN STYLISME DE MODE – NIVEAU 3**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation a pour but de permettre à l'étudiant :

- ◆ de concevoir une collection de mode accessoirisée en développant les approches expérimentale et commerciale ;
- ◆ de mettre au point l'ensemble des éléments nécessaires à sa fabrication et à sa commercialisation ;
- ◆ de la réaliser et de la présenter de manière professionnelle en ce compris les visuels qui en font la promotion et les documents techniques et/ ou commerciaux qui y sont liés.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

##### **En Croquis de mode,**

- ◆ traduire graphiquement l'esprit d'une collection de mode par des croquis de silhouettes vivants et dynamiques ;
- ◆ concevoir des visuels en relation avec une collection de mode (affiche, invitation, etc.).

##### **En Conception de matières,**

- ◆ justifier des choix de matière en fonction de la fabrication d'un vêtement ;
- ◆ exploiter un processus d'ennoblissement d'une matière textile en faisant preuve de créativité ;
- ◆ réaliser une surface et/ou un volume à l'aide de différentes techniques telles que le tressage, le crochetage, le nouage, le tricot, etc.

##### **En Séminaire d'histoire de l'art appliqué au stylisme de mode,**

*en exerçant son esprit critique et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

*en confrontant des sources diverses et en choisissant les plus pertinentes,*

- ♦ réaliser et présenter l'analyse comparative de pièces de costume et/ou d'éléments de vêtement dans leurs contextes artistique, historique et sociologique.

#### **En Recherches techniques en stylisme de mode,**

*sur base de contraintes communiquées par le(s) chargé(s) de cours et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

- ♦ créer un tracé de vêtement fantaisie ;
- ♦ en réaliser la fiche technique ;
- ♦ réaliser la silhouette correspondante en exploitant les techniques et savoir-faire adéquats.

#### **En Atelier : création en stylisme de mode,**

*dans le cadre de la création d'une collection de mode limitée (vêtements et/ou accessoires), en tenant compte des aspects et des contraintes techniques,*

- ♦ réaliser un projet cohérent sur base d'une thématique déterminée ;
- ♦ en élaborer les documents techniques ;
- ♦ le présenter en traduisant l'esprit et les motivations.

### **2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités de formation « Croquis de mode » code n° 65 03 08 U38 D1, « Conception de matières » code N° 65 03 10 U38 D1, « Atelier : Création en stylisme de mode – niveau 2 » code N° 65 03 04 U38 D2 « Recherches techniques en stylisme de mode – niveau 2 » code N° 65 03 06 U38 D1 et « Séminaire d'histoire de l'art appliqué au stylisme de mode » code N° 65 03 13 U38 D2 classées dans l'enseignement supérieur des arts appliqués de type court.

### **3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION**

| <b>1. Dénomination des cours</b> | <b>Classement des cours</b> | <b>Code U</b> | <b>Nombre de périodes</b> |
|----------------------------------|-----------------------------|---------------|---------------------------|
| Techniques de stylisme de mode   | CT                          | B             | 32                        |
| Atelier de stylisme de mode      | PP                          | L             | 96                        |
| <b>2. Part d'autonomie</b>       |                             | P             | 32                        |
| Total des périodes               |                             |               | <b>160</b>                |

### **4. PROGRAMME**

#### **4.1. Techniques de stylisme de mode**

L'étudiant sera capable :

- ♦ de réaliser la mise en image d'une collection en vue de sa promotion en s'adaptant aux contraintes professionnelles, techniques et économiques et en développant un style graphique personnel ;
- ♦ de réaliser un ensemble cohérent de documents graphiques liés à une collection (mise en page, patrons, dossiers techniques, dossiers matières, gammes de couleurs, dessins de silhouettes, tableaux d'ambiances, dossiers de recherches, etc.) ;

- ◆ d'expliquer les processus de production et de commercialisation d'une collection et d'en définir les principaux impératifs en lien avec les notions principales de déontologie professionnelle ;
- ◆ de répertorier les données et les échantillons de matières (composition, largeur, saison, prix, entretien, fabricant, etc.) afin de permettre la production et la commercialisation d'une collection.

#### **4.2. Atelier de stylisme de mode**

L'étudiant sera capable :

*dans le cadre d'une demande de création de collection de mode accessoirisée,  
en tenant compte des aspects et des contraintes techniques,  
en intégrant les notions principales de déontologie professionnelle, y compris en matière de bien-être au travail,*

- ◆ de concevoir et de réaliser un projet intégrant des impératifs liés à une commercialisation totale ou partielle ;
- ◆ d'argumenter les choix créatifs et techniques ainsi que les orientations qui ont mené à son élaboration ;
- ◆ de concevoir l'ensemble des éléments liés à la promotion et la communication de la collection.

### **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*dans le cadre d'une demande de création de collection de mode accessoirisée,  
en tenant compte des aspects techniques et commerciaux,  
en intégrant les notions principales de déontologie professionnelle,*

- ◆ de développer un projet cohérent ;
- ◆ d'élaborer l'ensemble des documents relatifs à sa réalisation ;
- ◆ d'élaborer et de réaliser l'ensemble du projet et sa présentation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'apport personnel dans la démarche créative,
- ◆ le degré de précision des documents techniques et de l'approche liée à la commercialisation,
- ◆ le degré de cohérence de l'ensemble des éléments produits.

### **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

### **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours « Atelier de stylisme de mode », il est conseillé de ne pas dépasser 25 étudiants par groupe.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**LANGUE EN SITUATION APPLIQUEE A  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - UF 1**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT**

|                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE :73XX91U32D1</b><br/><b>DOMAINE DE FORMATION : 706</b><br/><b>DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 01 juin 2005**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# LANGUE EN SITUATION APPLIQUEE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – UF 1

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

### 1. FINALITÉS DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à :

- ♦ contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social;
- ♦ initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture;
- ♦ permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'information culturelle;
- ♦ être un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

En outre, elle doit amener l'étudiant à:

- la compréhension, la connaissance et l'utilisation active **d'éléments de base** d'une langue de communication orale et écrite **simple** utilisée dans le cadre de situations diversifiées de la vie courante et professionnelle liées à un domaine considéré (technique, scientifique, économique, social, etc.), en relation avec les notions, les fonctions et les champs thématiques abordés.
- la **familiarisation aux compétences stratégiques** (de réparation, d'évitement, etc.) qui permettent de compenser les lacunes linguistiques.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

*En français,*

- ♦ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ♦ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à disposition).

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

CESS

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 3.1. Dénomination du cours                                   | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|--------------------------------------------------------------|------------|--------|--------------------|
| Langue en situation appliquée à l'enseignement supérieur UF1 | CG         | A      | 64                 |
| 3.2. Part d'autonomie:                                       |            | P      | 16                 |
| Total des périodes                                           |            |        | 80                 |

## 4. PROGRAMME

Par la perception de divers éléments du langage (vocabulaire, phonologie, grammaire, orthographe et ponctuation, éléments paralinguistiques) et par un travail d'autodidacte en recourant, notamment, au mode de formation en ligne, l'étudiant sera capable de:

- ♦ comprendre des messages oraux;
- ♦ comprendre des messages écrits;
- ♦ s'exprimer oralement;
- ♦ s'exprimer par écrit.

### 4.1. Objectifs spécifiques

L'étudiant doit être capable:

*en compréhension à l'audition*

- ♦ de **capter et comprendre globalement** des messages oraux **simples** de la vie courante, ainsi que des messages **stéréotypés** brefs et précis (instructions, etc.) utilisés dans le cadre de situations professionnelles liées au domaine considéré (technique, scientifique, économique, social, etc.);

*en compréhension à la lecture*

- ♦ de **comprendre globalement** des messages écrits **simples** de la vie courante, ainsi que des messages utilisés dans le cadre de situations professionnelles (instructions, extraits de catalogues, de modes d'emploi, schémas, plans, etc.), liées au domaine considéré (technique, scientifique, économique, social, etc.);

### *en expression orale*

- ♦ de produire un message oral, **bref et simple**, dans le cadre de situations familières de la vie courante;
- ♦ d'utiliser, en situation, des termes et expressions **stéréotypés** nécessaires à la survie sociale et professionnelle dans le domaine considéré (technique, scientifique, économique, social, etc.);
- ♦ de recourir à des stratégies de réparation, d'évitement, ... qui permettent de compenser les lacunes linguistiques.

### *en expression écrite*

- ♦ de rédiger un message **bref et simple**, relatif à des situations familières de la vie courante;
- ♦ de rédiger de courtes notes, annotations, légendes en utilisant des termes et expressions **stéréotypés** nécessaires à la survie sociale et professionnelle dans le domaine considéré (technique, scientifique, économique, social, etc.);
- ♦ de recourir à des stratégies de réparation, d'évitement, ... qui permettent de compenser les lacunes linguistiques.

## **4.2. Champs thématiques et comportements langagiers**

**Il est suggéré de puiser dans les deux banques de données ci-dessous ( thèmes spécifiques et thèmes de communication).**

Ces listes ne décrivent pas de manière explicite les objectifs didactiques. En outre, la succession des thèmes est totalement arbitraire et ne reflète donc aucune hiérarchie ou classification significative, par exemple pour la disposition séquentielle du matériel didactique.

Il importe toutefois de déterminer en termes de comportements langagiers oral et écrit ce dont l'étudiant doit être capable en rapport avec chacun de ces thèmes. Il est entendu que les thèmes abordés le seront de manière récurrente en relation avec le niveau linguistique visé au travers des objectifs spécifiques des unités de formation successives.

### **A. Exemples de thèmes spécifiques**

#### **I. Domaine informatique**

|                              |                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Ordinateurs               | <ul style="list-style-type: none"><li>• décrire les différentes composantes d'un ordinateur et leur(s) rôle(s) (écran, console, clavier, périphérique, etc.)</li><li>• citer les différents types d'ordinateurs</li></ul> |
| 2. Logiciels                 | <ul style="list-style-type: none"><li>• décrire (avantages, inconvénients) les logiciels courants et les utiliser</li></ul>                                                                                               |
| 3. Réseaux                   | <ul style="list-style-type: none"><li>• comprendre et utiliser la terminologie liée aux réseaux</li><li>• naviguer sur Internet</li></ul>                                                                                 |
| 4. Intelligence Artificielle | <ul style="list-style-type: none"><li>• définir l'Intelligence Artificielle, un système expert, ...</li></ul>                                                                                                             |
| 5. etc.                      | <ul style="list-style-type: none"><li>• etc.</li></ul>                                                                                                                                                                    |

## II. Domaine scientifique et technique

|                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Nombres et formules       | <ul style="list-style-type: none"><li>• comprendre et dire des nombres</li><li>• comprendre et lire des formules mathématiques</li><li>• citer les différentes mesures</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 2. Etats et propriétés       | <ul style="list-style-type: none"><li>• décrire des formes</li><li>• citer les propriétés</li><li>• expliquer la structure de l'atome, ...</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 3. Environnement et écologie | <ul style="list-style-type: none"><li>• décrire l'équilibre des relations entre plantes, animaux, personnes et environnement</li><li>• citer les différentes formes de pollution, leurs origines et conséquences</li><li>• expliquer la chaîne alimentaire</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                  |
| 4. Biotechnologies/génétique | <ul style="list-style-type: none"><li>• décrire brièvement le patrimoine génétique, les biotechnologies et l'ingénierie génétique (OGM, clonage)</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 5. Mécanique/construction    | <ul style="list-style-type: none"><li>• identifier les éléments des plans de construction et de schémas</li><li>• expliciter les ajouts, retraits, modifications dans un schéma et/ou un plan</li><li>• décrire les éléments symboliques en réalité physique</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                |
| 6. Electricité/électronique  | <ul style="list-style-type: none"><li>• commenter un plan de pose des éléments électriques et ensembles électroniques</li><li>• décrire les composants électriques et électroniques d'un circuit (alimentation, commutation électronique, filtre, amplification, liaisons série et parallèle, automates programmables, etc.) et leur mise en œuvre.</li><li>• expliciter les principes de base de fonctionnement d'un transformateur, d'un moteur à courant alternatif/ monophasé/ triphasé</li></ul> |

## III. Domaine économique

|                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Emprunts et investissements | <ul style="list-style-type: none"><li>• décrire brièvement un bilan de société</li><li>• demander à une banque pour obtenir un emprunt, un crédit de caisse, un négatif,...</li><li>• lire un extrait de banque</li><li>• analyser les différents modes de paiement, citer les avantages et les inconvénients des cartes de crédit, des emprunts à court et à long terme</li><li>• comparer les différents titres et valeurs (actions, bons d'état, sicav,...)</li></ul> |
| 2. Assurances                  | <ul style="list-style-type: none"><li>• comprendre et remplir un formulaire</li><li>• obtenir des conditions de couverture optimale pour une expédition de marchandises</li><li>• rédiger une lettre de réclamation à la compagnie d'assurances</li></ul>                                                                                                                                                                                                                |
| 3. etc.                        | <ul style="list-style-type: none"><li>• etc.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

#### IV. Vie en entreprise

|                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Contacts téléphoniques  | <ul style="list-style-type: none"><li>• fixer ou refuser un rendez-vous, prendre des arrangements</li><li>• prendre note d'un message téléphonique ou le transmettre, demander de répéter, de clarifier, laisser un message sur un répondeur vocal...</li><li>• transmettre et annuler une commande</li></ul> |
| 2. Activité de la société  | <ul style="list-style-type: none"><li>• donner la description de la société à un nouvel employé</li><li>• fournir des informations générales sur un produit</li><li>• décrire les avantages et les inconvénients d'un lieu d'implantation, d'un système de vente (online)</li></ul>                           |
| 3. Instructions de travail | <ul style="list-style-type: none"><li>• demander de faire photocopier un rapport, d'envoyer un e-mail, de rédiger une facture, de classer la correspondance...de faire réparer la photocopieuse, faire réviser les ordinateurs,...</li></ul>                                                                  |
| 4. etc.                    | <ul style="list-style-type: none"><li>• etc.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                        |

#### V. Etc.

##### B. Exemples de thèmes de communication

1. Données personnelles;
2. Services;
3. Santé et hygiène;
4. Perception sensorielle et activité corporelle;
5. Travail et profession;
6. Relations personnelles, contacts avec autrui;
7. etc.

##### Comportements langagiers spécifiques en rapport avec les thèmes

|                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. <i>Données personnelles</i>                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                              |
| <ul style="list-style-type: none"><li>♦ Nom, prénom, adresse, n° de téléphone, lieu et date de naissance, âge, sexe, état civil, composition de la famille, nationalité, origine</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>♦ fournir oralement et/ou par écrit les renseignements nécessaires relatifs à sa personne et pouvoir donner ou demander des informations à propos d'autrui;</li><li>♦ épeler le cas échéant.</li></ul> |
| <ul style="list-style-type: none"><li>♦ Profession</li></ul>                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"><li>♦ citer sa profession et le nom de son employeur.</li></ul>                                                                                                                                            |
| <ul style="list-style-type: none"><li>♦ Religion et opinions philosophiques</li></ul>                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"><li>♦ mentionner différentes religions ou croyances, différents lieux de culte, etc.</li></ul>                                                                                                             |
| <ul style="list-style-type: none"><li>♦ Membres de la famille</li></ul>                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"><li>♦ décrire la cellule familiale et les parents proches, exprimer ses sympathies et antipathies.</li></ul>                                                                                               |
| <ul style="list-style-type: none"><li>♦ Centres d'intérêt et hobbies</li></ul>                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"><li>♦ parler de ses centres d'intérêt, de ses hobbies et préférences.</li></ul>                                                                                                                            |

|                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ♦ Caractère, tempérament             | ♦ décrire le caractère ou l'humeur des autres.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| ♦ Aspect physique                    | ♦ décrire l'apparence extérieure de quelqu'un.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 2. <i>Services</i>                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| ♦ Poste                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ trouver un bureau de poste ou une boîte aux lettres;</li> <li>♦ envoyer des lettres et des colis;</li> <li>♦ acheter des timbres;</li> <li>♦ transférer de l'argent;</li> <li>♦ éventuellement utiliser la poste restante.</li> </ul>                                                                                 |
| ♦ Télégraphe, télécopieur            | <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ envoyer un télégramme;</li> <li>♦ s'informer du prix et de la date d'arrivée;</li> <li>♦ adresser un fax.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                  |
| ♦ Téléphone (avec ou sans répondeur) | <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ trouver une cabine téléphonique et/ou un annuaire téléphonique;</li> <li>♦ se servir d'un téléphone (y compris avec répondeur);</li> <li>♦ demander et renseigner un numéro de téléphone;</li> <li>♦ prendre contact avec son interlocuteur et se présenter;</li> <li>♦ utiliser les services spécialisés.</li> </ul> |
| ♦ Banque, bureau de change           | ♦ déposer ou encaisser de l'argent, etc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| ♦ Police, gendarmerie                | <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ demander où se trouve le bureau de police ou de gendarmerie;</li> <li>♦ appeler la police ou la gendarmerie;</li> <li>♦ faire une déposition;</li> <li>♦ payer une amende.</li> </ul>                                                                                                                                 |
| ♦ Secours                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ appeler à l'aide, porter secours;</li> <li>♦ contacter et utiliser les services de secours.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                |
| ♦ Prévoyance routière et réparations | <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ avertir le service de prévoyance routière ou le garage en cas de panne ou d'accident;</li> <li>♦ expliquer la panne, faire remorquer le véhicule.</li> </ul>                                                                                                                                                          |
| ♦ Garages, stations d'essence        | <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ chercher une pompe à essence;</li> <li>♦ faire le plein, faire l'entretien d'un véhicule, etc.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                             |
| 3. <i>Santé et hygiène</i>           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

|                                      |                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ♦ Parties du corps                   | ♦ décrire les parties du corps dans les situations où celles-ci ne peuvent être désignées par un simple geste.                                                                                                    |
| ♦ Etat de santé et besoins physiques | ♦ décrire son état de santé;<br>♦ exprimer ses besoins physiques et s'enquérir de ceux d'autrui (fatigue, faim, froid, etc.).                                                                                     |
| ♦ Hygiène                            | ♦ demander à se laver, se raser, etc.;<br>♦ se faire couper les cheveux;<br>♦ se procurer des articles de toilette.                                                                                               |
| ♦ Maladies, accidents                | ♦ dire qu'on est (a été) malade, qu'on a mal, qu'on doit prendre des médicaments;<br>♦ poser à autrui des questions sur les mêmes sujets;<br>♦ signaler un accident, le cas échéant en décrire les circonstances. |
| ♦ Infrastructures médicales          | ♦ s'informer des infrastructures médicales (cabinet médical, hôpital, dispensaire, vétérinaire);<br>♦ s'y présenter;<br>♦ expliquer clairement ce qui ne va pas;<br>rendre visite à un malade, etc.               |
| ♦ Assurances                         | ♦ déclarer si on est assuré et auprès de quel organisme;<br>♦ compléter une déclaration.                                                                                                                          |

#### 4. *Perception sensorielle et activité corporelle*

|                                   |                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ♦ Position du corps et mouvements | ♦ exprimer dans quelle position on se trouve, quelle position on adopte (s'asseoir, se coucher, etc.);<br>♦ poser à autrui des questions sur ces sujets. |
| ♦ Organisation spatio-temporelle  | ♦ se situer dans l'espace et dans le temps ;<br>♦ localiser des objets dans l'espace.                                                                    |
| ♦ Perception sensorielle          | ♦ décrire et demander ce que l'on sent, voit, etc.                                                                                                       |
| ♦ Actes et gestes                 | ♦ donner et comprendre des instructions relatives au maniement des objets (porter, soulever, maintenir, etc.).                                           |

#### 5. *Travail et profession*

|                        |                                                                                                     |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ♦ Profession, fonction | ♦ dire et demander quelle profession ou quelle fonction on exerce;<br>♦ la décrire et la commenter. |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                         |                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ♦ Lieu de travail                       | ♦ dire et demander où et chez qui on travaille, commenter.                                                                                                                                           |
| ♦ Conditions de travail                 | ♦ s'informer et parler de son horaire, de ses loisirs, de sa position hiérarchique, de ses collègues;<br>♦ dire si on est membre d'une organisation professionnelle, d'un conseil d'entreprise, etc. |
| ♦ Rémunérations                         | ♦ dire et demander combien on gagne.                                                                                                                                                                 |
| ♦ Formation professionnelle et carrière | ♦ donner des informations et des explications à propos de la formation reçue, désirée et exigée, des perspectives d'avenir, du problème du chômage, du désir de postuler un autre emploi, etc.       |

#### 6. Relations personnelles, contacts avec autrui

|                                     |                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ♦ Nature des relations personnelles | ♦ fournir ou obtenir des informations sur des personnes connues ou des relations;<br>♦ exprimer ses sympathies, ses antipathies.                                              |
| ♦ Invitations, rendez-vous          | ♦ fixer un rendez-vous à quelqu'un;<br>♦ inviter ou rendre visite;<br>♦ proposer, accepter ou refuser une invitation.                                                         |
| ♦ Correspondance                    | ♦ dire ou demander avec qui on correspond;<br>♦ inviter quelqu'un à écrire;<br>♦ demander de quoi écrire;<br>♦ écrire de courtes lettres personnelles ou des cartes postales. |
| ♦ Associations, groupes             | ♦ dire si on est membre d'une association et la citer;<br>♦ en décrire les activités;<br>♦ interroger autrui à ce propos.                                                     |

7. Etc...

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir de situations de communication interactive, l'étudiant sera capable d'exercer les compétences suivantes:

- ♦ la compréhension, la connaissance et l'utilisation active d'**éléments de base** d'une langue de communication orale et écrite **simple** utilisée dans le cadre de situations diversifiées de la **vie courante** et **professionnelle** liées à un domaine considéré (technique, scientifique, économique, médical, social, etc.), en relation avec les notions, les fonctions et les champs thématiques abordés.

en compréhension à l'audition :

- ♦ capter et comprendre l'essentiel d'un message oral simple de la vie courante, ainsi qu'un message stéréotypé bref et précis utilisé dans le cadre de situations professionnelles, **même s'il n'arrive pas nécessairement à en reconnaître les détails et s'il lui arrive de devoir demander à son interlocuteur de répéter tout ou partie du message ;**

*en compréhension à la lecture*

- ♦ comprendre globalement un message écrit simple de la vie courante, ainsi qu'un message utilisé dans le cadre de situations professionnelles qui lui sont familières, **même s'il n'est pas toujours capable de distinguer l'essentiel de l'accessoire ;**

*en expression orale*

- ♦ produire un message oral, bref et simple, dans le cadre de situations familières de la vie courante et utiliser, en situation, des termes et expressions stéréotypées nécessaires à la survie sociale et professionnelle dans le domaine considéré, **même s'il parle encore avec hésitation, se répète et fait des erreurs morphologiques et syntaxiques, surtout dans des situations nouvelles ;**

*en expression écrite*

- ♦ rédiger un message bref et simple relatif à des situations familières de la vie courante et utiliser des termes et expressions stéréotypées, nécessaires à la survie sociale et professionnelles, **les erreurs lexicales et morphosyntaxiques étant tolérées à condition que les intentions de l'auteur restent compréhensibles.**

Pour la détermination du degré de maîtrise il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ le degré de précision de la compréhension,
- ♦ la variété du lexique utilisé,
- ♦ la correction morphosyntaxique,
- ♦ le débit, le rythme de l'expression.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Les groupes seront constitués en tenant compte de l'infrastructure, des finalités générales des cours de langues et des finalités particulières de l'unité de formation.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**STAGE : SENSIBILISATION AUX METIERS DE LA CREATION**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 61 53 05 U 38 D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 25 mai 2010,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **STAGE : SENSIBILISATION AUX METIERS DE LA CREATION**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender un métier de la création et les exigences fondamentales qui y sont liées ;
- ◆ d'observer et d'analyser les méthodes de travail de base au sein d'une entreprise ou d'un organisme ;
- ◆ de s'interroger sur son projet de formation, ses atouts et ses limites.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 40 périodes

Code U  
Z

3.2. Encadrement du stage

|                           | Classement du cours | Code U | Nombre de périodes<br>par groupe d'étudiants |
|---------------------------|---------------------|--------|----------------------------------------------|
| Encadrement du stage      | CT                  | I      | 10                                           |
| <b>Total des périodes</b> |                     |        | <b>10</b>                                    |

### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

*dans le respect du contrat de stage,*

- ◆ de se conformer aux contraintes imposées au travailleur (horaires, présentation, savoir-vivre, relations d'équipe, respect des consignes, confidentialité,...) ;
- ◆ de décrire l'entreprise ou l'organisme où il effectue son stage et les différentes étapes liées au processus de création ;
- ◆ de développer son sens artistique à travers l'observation de travaux liés aux métiers de la création ou la participation à diverses activités artistiques ;
- ◆ de tenir un carnet de stage selon des critères préalablement définis par le chargé de cours ;
- ◆ de préparer son évaluation personnelle et globale du stage ;
- ◆ de s'interroger sur son projet de formation, ses atouts et ses limites.

#### 4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'analyser avec l'étudiant la pertinence du projet de stage ;
- ◆ d'informer l'étudiant de ses obligations et devoirs découlant du contrat de stage ;
- ◆ de proposer une méthodologie d'observation de l'entreprise ou de l'organisme ;
- ◆ de superviser l'évolution du stage de l'étudiant ainsi que la préparation du rapport.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'élaborer un rapport synthétique comportant :
  - ◆ un descriptif d'une entreprise ou d'un organisme actif dans un métier de la création,
  - ◆ un descriptif des différentes étapes liées au processus de création,
  - ◆ une réflexion sur l'expérience vécue en lien avec son projet de formation.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision et le niveau de qualité du rapport présenté.

## **6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE :  
BACHELIER EN STYLISME DE MODE**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES ARTS APPLIQUÉS DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 65 03 11 U 38 D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 janvier 2011,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE : BACHELIER EN STYLISME DE MODE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES ARTS APPLIQUÉS DE TYPE COURT

## 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de mettre en oeuvre des compétences artistiques, techniques et humaines dans les conditions réelles d'exercice du métier de bachelier en stylisme de mode ;
- ◆ de s'intégrer dans le milieu professionnel en participant à des activités liées à la création textile ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage conformément aux consignes établies.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

**En sensibilisation aux métiers de la création,**

- ◆ élaborer un rapport synthétique comportant :
  - ◆ un descriptif d'une entreprise ou d'un organisme actif dans un métier de la création,
  - ◆ un descriptif des différentes étapes liées au processus de création,
  - ◆ une réflexion sur l'expérience vécue en lien avec son projet de formation.

**En création en stylisme de mode,**

*à partir d'une demande de création de vêtements expérimentaux et/ou d'accessoires de mode, dans le respect des consignes données par le(s) chargé(s) de cours,*

- ◆ développer un projet cohérent en établissant un dossier de recherche, un avant-projet et un projet définitif tenant compte des matières, des techniques, des notions d'ergonomie, comportant les outils de communication (tableau d'ambiance, gamme de couleur, patron, dossier technique, etc.) et de réaliser le produit fini ;

- ♦ présenter ce projet de manière structurée et attractive ;
- ♦ communiquer les intentions qui l'ont généré.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « Stage : sensibilisation aux métiers de la création » code n° 61 53 05 U 38 D1 et « Atelier : création en stylisme de mode – niveau 1 » code n°65 03 03 U 38 D1, classées dans l'enseignement supérieur des arts appliqués de type court.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

Code U

3.1. Etudiant : 120 périodes

Z

3.2. Encadrement du stage :

| Dénomination du cours | Classement | Code U | Nombre de périodes<br>par groupe d'étudiants |
|-----------------------|------------|--------|----------------------------------------------|
| Encadrement du stage  | CT         | I      | 20                                           |
| Total des périodes    |            |        | 20                                           |

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Programme pour les étudiants

L'étudiant sera capable :

*au sein d'une entreprise ou d'un organisme dans le domaine du stylisme,*

**sur le plan des savoir-faire,**

- ♦ de décrire l'organisation générale du lieu du stage ;  
*dans le cadre des activités préalablement définies par le personnel chargé de l'encadrement en accord avec la personne-ressource de l'entreprise ou de l'organisme,*
- ♦ d'utiliser à bon escient et avec respect le matériel mis à sa disposition ;
- ♦ d'appliquer avec rigueur les règles de sécurité et de protection des biens et des personnes ;
- ♦ en fonction de l'organisation et des besoins du lieu du stage, de réaliser des travaux ponctuels et/ou périodiques ;
- ♦ de rédiger un rapport d'activités mettant en évidence le résultat de ses acquis ;

**sur le plan des savoir-faire comportementaux,**

- ♦ *dans l'organisation du travail,*
  - ♦ de se conformer strictement aux instructions données ;
  - ♦ d'effectuer les démarches nécessaires pour exécuter les tâches confiées ;
- ♦ *dans ses relations avec l'entreprise ou l'organisme et les travailleurs,*
  - ♦ de s'intégrer dans une équipe de travail ;

- ◆ de participer aux activités de manière constructive ;
- ◆ de manifester un esprit de collaboration impliquant un apport personnel ;
- ◆ de faire preuve d'ouverture, de disponibilité, de persévérance, de capacité d'adaptation ;
- ◆ de se conformer aux règles déontologiques de la profession.

Ces éléments feront l'objet d'une convention entre les parties concernées : étudiant – école - entreprise.

#### **4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- ◆ se concerter préalablement avec la personne-ressource de l'entreprise ou de l'organisme et l'étudiant, afin de définir clairement les activités prévues pour ce dernier ;
- ◆ informer l'étudiant de ses obligations et devoirs découlant de la convention de stage ;
- ◆ superviser les activités de l'étudiant durant le stage et remédier aux problèmes ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans la préparation de son rapport de stage ;
- ◆ évaluer les activités professionnelles avec la personne ressource de l'entreprise ou de l'organisme.

### **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser des travaux dans le domaine du stylisme au sein d'une entreprise ou d'un organisme *dans le respect des consignes données* ;
- ◆ de rédiger un rapport :
  - ◆ décrivant les activités menées,
  - ◆ mettant en évidence le résultat de ses activités,
  - ◆ comportant une analyse critique de son travail.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision et la qualité du rapport,
- ◆ le niveau d'intégration dans le milieu professionnel,
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

### **6. PROFIL DU CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.

### **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :  
BACHELIER EN STYLISME DE MODE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 65 03 12 U 38 D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 janvier 2011,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION : BACHELIER EN STYLISME DE MODE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation doit concourir aux finalités de la section, à savoir, former un « bachelier en stylisme de mode » capable de s'intégrer dans le milieu professionnel en participant à des tâches attribuées.

Elle vise en outre à faciliter l'insertion de l'étudiant dans la vie professionnelle et à lui permettre de se documenter utilement en vue de son travail de fin d'études.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

#### **Lors d'une activité d'intégration professionnelle,**

- ◆ Réaliser des travaux dans le domaine du stylisme au sein d'une entreprise ou d'un organisme *dans le respect des consignes données* ;
- ◆ rédiger un rapport :
  - ◆ décrivant les activités menées,
  - ◆ mettant en évidence le résultat de ses activités,
  - ◆ comportant une analyse critique de son travail.

#### **En création en stylisme de mode,**

*dans le cadre de la création d'une collection de mode limitée (vêtements et/ou accessoires), en tenant compte des aspects et des contraintes techniques,*

- ◆ réaliser un projet cohérent sur base d'une thématique déterminée ;
- ◆ en élaborer les documents techniques ;
- ◆ le présenter en traduisant l'esprit et les motivations.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « Stage d'intégration professionnelle : bachelier en stylisme de mode » code n° 65 03 11 U 38 D1 et « Atelier : création en stylisme de mode - niveau 2 » code n° 65 03 04 U 38 D1 classées dans l'enseignement supérieur des arts appliqués de type court.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

Code U

3.1. Etudiant : 120 périodes

Z

3.2 Encadrement du stage :

| Dénomination du cours                                   | Classement | Code U | Nombre de périodes par groupe d'étudiants |
|---------------------------------------------------------|------------|--------|-------------------------------------------|
| Encadrement des activités professionnelles de formation | CT         | I      | 20                                        |
| Total des périodes                                      |            |        | 20                                        |

## 4. Programme

### 4.1 Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

*en fonction du secteur d'orientation de l'entreprise et dans le cadre d'un projet de stage négocié avec le personnel chargé de l'encadrement et la personne ressource au sein de l'entreprise ou de l'organisme, projet reprenant une liste des tâches significatives pour le bachelier en stylisme de mode,*

**sur le plan des savoir-faire,**

- ♦ de présenter et de justifier un projet de stage réalisable dans le domaine du stylisme ;
- ♦ de décrire l'organisation générale du lieu de stage ;
- ♦ d'utiliser à bon escient et avec respect le matériel mis à sa disposition ;
- ♦ d'appliquer avec rigueur les règles de sécurité et de protection des biens et des personnes ;
- ♦ en fonction de l'organisation et des besoins du lieu de stage, de réaliser des travaux spécifiques ;
- ♦ de faire preuve d'organisation, d'esprit critique et d'initiative dans la réalisation des tâches ;
- ♦ de rédiger un rapport d'activités mettant en évidence le résultat de ses acquis et de le présenter oralement ;

**sur le plan des savoir-faire comportementaux,**

- ♦ de respecter :
  - ♦ le règlement intérieur et les contraintes de l'entreprise ou de l'organisme ainsi que les termes de la convention de stage,
  - ♦ les demandes de l'entreprise touchant à la confidentialité, l'exploitation des résultats, la propriété des recherches éventuelles ;

- ◆ d'effectuer les démarches nécessaires pour exécuter les tâches confiées ;
- ◆ de travailler en équipe en manifestant un esprit de collaboration impliquant un apport personnel ;
- ◆ de faire preuve d'ouverture, de disponibilité, de persévérance, de capacité d'adaptation, d'organisation et d'esprit d'initiative au sein de l'équipe.

#### **4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- ◆ se concerter préalablement avec la personne ressource de l'entreprise ou l'organisme et l'étudiant, afin de définir clairement les activités prévues pour ce dernier ;
- ◆ informer l'étudiant de ses obligations et devoirs découlant de la convention de stage ;
- ◆ superviser les activités de l'étudiant durant le stage et remédier aux problèmes ;
- ◆ évaluer les activités professionnelles avec la personne ressource de l'entreprise ou de l'organisme ;
- ◆ évaluer le rapport d'activités de l'étudiant.

### **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de participer activement aux différents travaux du métier du « bachelier en stylisme de mode » en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ;
- ◆ d'utiliser judicieusement les ressources mises à sa disposition ;
- ◆ d'expliquer les tâches qui lui ont été confiées, d'en faire une analyse critique et cohérente ;
- ◆ de rédiger un rapport mettant en évidence les liens entre sa formation et les activités professionnelles et de le présenter oralement.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'apport personnel dans la démarche créative,
- ◆ le degré de précision et la rapidité d'exécution des tâches,
- ◆ son sens critique et ses capacités d'auto-évaluation,
- ◆ sa capacité de communication et d'intégration au sein de l'équipe,
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

### **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant.

### **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :  
BACHELIER EN STYLISME DE MODE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT**

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 65 03 00 U 38 D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 janvier 2011,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : BACHELIER EN STYLISME DE MODE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'intégrer les différentes compétences liées au seuil d'employabilité du « Bachelier en stylisme de mode », à travers l'élaboration et la défense orale d'un projet respectueux des consignes établies dans ce dossier et conformément aux dispositions relatives à l'épreuve intégrée prises par l'établissement.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 160 périodes

Code U  
Z

3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée : 20 périodes

| Dénomination des cours                                                          | Classement des cours | Code U | Nombre de périodes par groupe d'étudiants |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------|-------------------------------------------|
| Préparation de l'épreuve intégrée de la section : bachelier en stylisme de mode | CT                   | I      | 16                                        |
| Epreuve intégrée de la section : bachelier en stylisme de mode                  | CT                   | I      | 4                                         |
| <b>Total des périodes</b>                                                       |                      |        | <b>20</b>                                 |

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Programme pour les étudiants

L'étudiant sera capable :

- ◆ de participer aux séances collectives destinées à la communication et à la bonne compréhension des consignes relatives à la conduite du projet ;  
*au départ d'une thématique proposée par l'étudiant et avalisée par le personnel chargé de l'encadrement,*  
*en toute autonomie,*  
*en respectant les notions de propriété intellectuelle et de déontologie professionnelle,*
- ◆ dans un esprit d'analyse multi et transdisciplinaire, de constituer, à titre de référence, un dossier argumenté de réalisations remarquables relatif à son projet ;
- ◆ de concevoir, par le dessin, une collection de mode accessoirisée comportant au moins huit silhouettes :
  - ◆ en concevant les divers dossiers de recherche (documentation iconographique, gamme de tissus, gamme de couleurs, études de modèles, dessins préparatoires, etc.), les plaquettes de présentation et la mise en image de la collection ainsi que les dossiers techniques,
  - ◆ en réalisant tous ces documents en respectant une qualité et une cohérence graphiques de niveau professionnel ;
- ◆ de réaliser en 3D une silhouette et d'opérer tous les choix créatifs et techniques nécessaires ;
- ◆ d'établir un plan financier du projet présenté ;
- ◆ d'informer le chargé de cours de l'état d'avancement de ses travaux ;
- ◆ d'assurer la promotion du projet et d'en communiquer les intentions sur base des documents de présentation et/ou des documents techniques y afférant.

### 4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours veillera à :

- ◆ guider l'étudiant dans le choix du sujet de son projet ;
- ◆ communiquer, de manière explicite aux étudiants, les exigences de réalisation et de présentation du projet ainsi que les critères d'évaluation de l'épreuve ;
- ◆ organiser des séances collectives de travail, de prise de parole et d'échanges entre les étudiants pour :
  - ◆ permettre à chacun de confronter sa démarche, ses méthodes de travail, ses conclusions à celles des autres ;
  - ◆ vérifier la compréhension des consignes relatives au projet ;
  - ◆ informer sur le déroulement de la défense orale du projet ;
- ◆ assurer le suivi de l'étudiant en favorisant une démarche d'auto évaluation ;
- ◆ réorienter le travail en cas de besoin.

## **5. CAPITALISATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE DE LA SECTION**

La durée de validité des attestations de réussite des unités de formation, dans le cadre du processus de capitalisation, ne peut excéder 8 ans.

## **6. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*en tenant compte des contraintes matérielles, techniques, budgétaires, temporelles et légales, en veillant aux aspects esthétiques, en respectant une qualité et une cohérence graphiques de niveau professionnel,*

- ◆ de réaliser un projet cohérent de collection de mode accessoirisée comprenant au moins une silhouette en 3D ;
- ◆ de le présenter oralement dans toutes ses composantes ;
- ◆ de le défendre de manière argumentée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision et de clarté tant dans l'expression orale qu'écrite,
- ◆ le soin et la rigueur apportés aux outils de communication,
- ◆ l'apport personnel dans la démarche créative,
- ◆ le degré de pertinence de l'argumentation.

## **7. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant.

## **8. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet.